

Volume 17, numéro 3 / septembre 1988 / ISSN 0315-9930

ARGGUS

ARGGUS

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Corporation of Professional Librarians of Québec

ARGUS

Comité de rédaction/Editorial Committee

Paulette Bernhard, présidente
Josée Schepper
Michel Lefebvre
Louise Carpentier
Monique Desrochers
John Leide
Monique St-Jean
France Parenteau, secrétaire

Collaboratrice/Collaborator

Diane Mittermeyer

Correcteurs/Correctors

Harvey Blackman
Brigitte Buttica
Danielle Fleury

Traducteurs/Translators

Jerry Bull
France Parenteau

Argus est une revue trimestrielle publiée par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Elle vise à l'information et à l'éducation de la profession

La rédaction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes.

L'abonnement annuel est de 25\$ (6,50\$ le numéro) au Québec, 30\$ (7,50\$ le numéro) au Canada et 30\$ U.S. (7,50\$ U.S. le numéro) pour l'extérieur du Canada. Les étudiants bénéficient d'un prix spécial de 15\$ pour l'abonnement annuel.

Toute demande concernant les numéros manquants doit être envoyée, au plus tard un mois suivant la date de parution, à l'adresse suivante:

Argus
Secrétariat de la CBPQ
307, rue Ste-Catherine Ouest, Suite 320
Montréal (Québec) H2X 2A3

Toute reproduction des articles, en totalité ou en partie, doit être faite avec la mention de la source.

Les articles de la revue sont indexés dans Pascal Thema, T205; Sciences de l'information-documentation, *Information Science Abstracts*, *Library and Information Science Abstracts* (LISA), *Library Literature* et dans *Point de repère*.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada et à la Bibliothèque nationale du Québec.

Argus is a quarterly journal published by the Corporation of Professional Librarians of Québec.

It aims to publish original papers to inform and educate the profession.

Articles are the entire responsibility of the authors.

The yearly subscription is 25\$ (6.50\$ an issue) in Québec, 30\$ (7.50\$ an issue) in Canada and 30\$ U.S. (7.50\$ U.S. an issue) outside Canada. A special student rate is 15\$ for the yearly subscription.

Any request concerning missing issues should be sent, no later than a month after the date of publication, to the following address:

Argus
Secretariat of the CPLQ
307 Ste-Catherine Street West, Suite 320
Montréal, Québec, H2X 2A3

Articles may be reproduced, in whole or in part with proper credit to their source.

Articles are indexed in Pascal Thema, part 205; Sciences de l'information-documentation, *Information Science Abstracts*, *Library and Information Science Abstracts* (LISA), *Library Literature* and in *Point de repère*.

Legally deposited as required with the National Library of Canada and the Bibliothèque nationale du Québec.

ARGUS

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Corporation of Professional Librarians of Québec

La lettre d'Argus

page 63

Les bibliothécaires, la censure et le libre accès à l'information

par Louise Cayer et Réjean Savard

page 65

Du côté des périodiques

page 72

Documentation et bibliothèques aux Comores

par Michel Lefebvre

page 76

Colloque conjoint AIESI/ALISE: Théorie et pratique dans l'enseignement des sciences de l'information

compte rendu par Jacques Cordonier

page 86

BBF

THE FRENCH TOUCH

BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE



Aujourd'hui la bibliothéconomie et les sciences de l'information n'ont plus de frontières : mais, vous-même, savez-vous ce qui se passe à l'ombre de la Tour Eiffel ? Bien sûr, vous avez entendu parler de la Bibliothèque Nationale et du Centre Beaubourg ; mais vous avait-on dit que c'est la France qui a au monde la plus grande densité de terminaux vidéotex ?

Le Bulletin des Bibliothèques de France, la ligne directe vers les bibliothèques françaises et l'Europe.

Tarifs 1988 (6 numéros par an) : 410 FF.

**Commandes : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires
17/21, boulevard du 11 Novembre 1918
69623 Villeurbanne Cédex France.**



Vous trouverez dans ce numéro deux articles de fond et deux textes d'information.

En ce qui concerne les articles de fond, vous pourrez tout d'abord réagir aux questions suivantes: 1) les bibliothécaires et les professionnels de l'information sont-ils de bons défenseurs du libre accès à l'information dans leur pratique quotidienne? 2) quelles sont les attitudes qui limitent la mise en application du principe de la liberté intellectuelle? 3) le contexte juridique sur l'accès à l'information est-il susceptible de restreindre cette liberté?

Vous pourrez ensuite changer de continent, faire connaissance avec l'archipel des Comores et vous former une idée de la situation de la documentation et des bibliothèques dans ce pays en développement, de même que du travail que peut réaliser un coopérant volontaire dans ce domaine.

En ce qui concerne les informations, nous vous présentons, d'une part, cinq nouveaux titres de périodiques et, de l'autre, le compte rendu d'un congrès international tenu récemment à Montréal sur l'enseignement en sciences de l'information.

Nous espérons que ces lectures saurons capter votre attention et vous inciter à nous faire part de vos propres réflexions et expériences.

Le comité de rédaction

La dernière passion des rats de bibliothèque



Conçu par des bibliothécaires pour des bibliothécaires, multiLIS intègre une multitude de fonctions avant-gardistes. Il donne à tout moment une vision précise de la situation: aux gestionnaires, aux préposés et aux usagers.

Toutes les fonctions sont intégrées à partir d'une même banque de données où elles vont à la fois puiser et verser de l'information. Vous avez donc un contrôle absolu de toute la gamme des opérations.

Les usagers, eux, sont ravis, car multiLIS est accessible aux petits rats comme aux grands érudits, selon leur capacité d'utilisation.

- Système automatisé véritablement intégré, développé par l'université du Québec à Montréal
- Interaction avec l'utilisateur, unique en son genre
- Six fichiers d'autorités en accès direct
- Catalogage en format régulier ou en format MARC intégral
- Acquisitions, prêts, recherche (booleenne, troncature)
- Production de rapports et statistiques
- Multilingue
- Fonctionnalité «réseau»
- Pour petites ou grandes bibliothèques, spécialisées, publiques ou académiques
- multiLIS opère sur toute une gamme d'ordinateurs
 - les ordinateurs VAX de Digital
 - les TOWER 32 de NCR
 - et plusieurs autres équipements qui utilisent le système d'exploitation UNIX system V

Malgré ses caractéristiques avant-gardistes, multiLIS est peu coûteux et ne requiert pas d'analyste sur place pour son entretien.

Les experts sont unanimes: multiLIS est largement en avance sur la concurrence. C'est d'ailleurs le premier système en importance au Canada et le cinquième en Amérique du Nord. Demandez une rencontre d'information sur multiLIS; vous verrez: c'est passionnant!

Écrivez-nous:

multiLIS
Groupe Sobeco Inc.
Édifice Sobeco
505, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, Québec H2Z 1Y7

Ou appelez-nous à frais virés au
(514) 878-9090.

multiLIS
Un service de Sobeco

PS
9553
E19M37
1981

Beauchemin,

es, 1941-

Le Matou: roman / Yves Beauchemin
Montréal: Québec / Amérique,
COP, 1981

583 p.; 23 cm.-
(collection Littérature d'A

Les bibliothécaires, la censure, et le libre accès à l'information

par Louise Cayer et Réjean Savard*

Les auteurs présentent le concept de liberté intellectuelle en bibliothéconomie et discutent de la position des associations professionnelles face à cette question. Les résultats des différentes recherches sur la censure pratiquée par les bibliothécaires sont analysés. Enfin, on expose les dangers qui guettent le libre accès à l'information, plus précisément le projet de loi C-54 sur la pornographie.

The authors present the concept of intellectual freedom in librarianship and discuss the position of professional associations in front of this question. The results of some pieces of research on censorship among librarians are also presented. Finally, they are giving some examples of dangers that are threatening free access to information, especially the bill C-54 on pornography.

Le contexte: un mal plus répandu qu'on ne le croirait

Saviez-vous que *Mickey Mouse* a déjà fait l'objet de censure? Il fut interdit en 1933 sous Hitler, en 1936 en U.R.S.S., en 1937 en Yougoslavie, en 1938 sous Mussolini, et en 1954 en Allemagne de l'Est (Hendrickson, 1981). Vous direz peut-être qu'il s'agissait de régimes plus ou moins «démocratiques»? Mais qu'en est-il alors de *Robin des Bois* qui fut déjà banni en Indiana (États-Unis d'Amérique) sous prétexte qu'il s'agit d'une œuvre d'inspiration communiste (Hendrickson, 1981)? Qu'en est-il des *Raisins de la colère* de Steinbeck qui fut brûlé par la Bibliothèque publique de St-Louis peu après sa publication en 1939 et qui a continué d'être périodiquement l'objet de censure en Amérique du Nord jusqu'en 1982 où il fut retiré d'une bibliothèque scolaire en Alabama (Doyle, 1984, p. 31)? Et de Margaret Atwood dont les ouvrages *The Edible Woman* et *Surfacing* furent également censurés dans des écoles secondaires ontariennes (Book and Periodical Development Council, 1985)? Outre ces romans, des ouvrages documentaires ont aussi été censurés. Ainsi, l'Université du Nebraska

a-t-elle retiré sept pages du livre *Marketing Management: text and cases* parce qu'elles contiennent le cas d'une entreprise vendant des moyens contraceptifs (Doyle, 1984, p. 10) et une bibliothèque scolaire de l'Ohio a-t-elle interdit *Understanding Health* parce qu'on y discute d'avortement, de sexe avant le mariage et d'euthanasie (Doyle, 1984, p. 19). D'autre part, la communauté noire a retiré *The adventures of Huckleberry Finn* dans plusieurs états américains (Doyle, 1984, p. 33), pour ses sous-entendus racistes; *Spycatcher* de Peter Wright a été interdit dans tout le Royaume-Uni parce que certains passages indisposent le gouvernement Thatcher (Interlignes, octobre 1987). Plus près de nous, sous le régime Duplessis, le Collège Ste-Marie a «revu et corrigé les albums d'art: les nus de Renoir, de Matisse ou Raphael étaient ornés de soutien-gorge ou de maillots, dessinés à l'encre de Chine...» (Hébert, 1970, p. 32). En 1970, en pleine crise d'octobre, la Sûreté du Québec veut saisir les ouvrages de felquistes renommés et tous les ouvrages consacrés au manieement d'armes légères et à la fabrication de bombes qui se trouvent à la Bibliothèque nationale du Québec, mais le conservateur s'y oppose farouchement (Cartier, 1975, p. 95). En 1979, enfin, des débats ont lieu autour de *Les fées ont*

soif: c'est le dernier cas qui ait soulevé l'opinion publique.

Le phénomène de la censure est universel et intemporel. On le retrouve dans tous les pays et à toutes les époques. Il se définit de façon générale comme le résultat de l'opposition entre le besoin d'expression de l'être humain et la volonté de l'autorité en place de restreindre cette expression. Pour des raisons politiques, religieuses, sociales ou autres, certains hommes d'État, même élus, ont été enclins à encourager la censure. Aux États-Unis, par exemple, l'ère de McCarthy (début des années cinquante) s'est distinguée par ses luttes anti-communistes acharnées et ses autodafés de livres. Depuis l'arrivée au pouvoir de Reagan, la lutte s'organise autour des documents dits anti-familiaux, anti-américains, anti-chrétiens et considérés comme charriant une morale dégénérée. Les groupes de pression se multiplient: qu'on pense à l'Eagle Forum, à la Moral Majority, à la John Birch Society, etc. pour ne nommer que les plus connus. Selon Judith Krug qui est la grande spécialiste de la liberté intellectuelle aux États-Unis, ces actions s'inscrivent dans un courant anti-intellectualiste, une période marquée par un certain puritanisme, un néo-conservatisme (Krug, 1982, p. 40).

* Louise Cayer est pigiste et chargée de cours à l'EBSI de l'Université de Montréal, et Réjean Savard est professeur agrégé au même endroit.

Bibliothécaires et censure: les positions officielles

Mais pour les professionnels de l'information documentaire, comment le phénomène de la censure se manifeste-t-il? La censure dans le milieu documentaire s'exprime le plus souvent par le retrait de la collection d'un document jugé par les autorités comme étant trop critique, radical ou «subversif». Mais la censure en bibliothèque peut aussi se manifester sous la forme de restrictions à l'accès d'une collection ou d'un document, par exemple par ce qu'on appelle «l'étiquetage» (labeling), une pratique qui consiste à assigner à des documents une classification pouvant entraîner une ségrégation. L'ALA définit ainsi cette pratique: «Labeling is the practice of describing or designating certain library materials by affixing a prejudicial label to them or segregating them by a prejudicial system» (ALA, 1983, p. 32).

La censure est donc une action à laquelle on peut opposer le concept de liberté intellectuelle qui se définit comme le droit de chaque personne d'avoir accès à toutes les formes d'expression. Judith Krug utilise maintenant l'expression «free flow of information», concept plus large qui englobe la notion de désinformation où la structure mise en place par les gouvernements peut contribuer à limiter la libre circulation de l'information et son utilisation par le citoyen (Krug, 1987, p. 77). À cet égard, l'emploi croissant des nouvelles technologies est susceptible de nuire à la libre circulation de l'information puisqu'elle est souvent liée à la tarification, un facteur qui crée une discrimination sociale entre les personnes financièrement à l'aise et celles qui le sont moins. Ce phénomène préoccupe de plus en plus les bibliothécaires (Adams, 1988; Eastabrook, 1986), et l'on peut prévoir qu'il fera l'objet d'un débat professionnel important dans les prochaines années.

Depuis nombre d'années, donc, les bibliothécaires ont à se prononcer sur le problème de la censure et sur celui de l'accès à l'information. En fait, cette question est officiellement discutée par les associations professionnelles depuis 1939, année de l'adoption par l'ALA du célèbre «Library Bill of Rights». Cette charte, inspirée de la politique de la bibliothèque publique de Des Moines, se veut l'interprétation bibliothéconomique du Premier amendement de la Constitution des États-

Unis. Elle stipule dans ses grandes lignes que les bibliothécaires ont la responsabilité de fournir, par le biais des institutions, tous les points de vue sur toutes les questions et tous les sujets d'aujourd'hui, de rendre disponibles aux personnes qui les désirent toutes les idées et opinions, et ce, sans égard à l'âge, la race, la religion, l'origine, l'affiliation sociale ou politique (ALA, 1983). Ces principes influent sur le travail du professionnel depuis le choix des documents jusqu'à leur diffusion. Guidé par la nature des litiges qui se produisaient au sein des institutions, le «Library Bill of Rights» a été plusieurs fois amendé afin de tenir compte entre autre des nouveaux médias.

Des outils ont aussi été conçus pour appuyer les bibliothécaires dans leur lutte pour la liberté intellectuelle, dans certains cas de façon très organisée et très systématique. C'est le cas notamment du *Newsletter for Intellectual Freedom* publié bimestriellement depuis 1952 et dont l'objectif est d'informer ses abonnés des combats livrés à la censure, des poursuites, de l'évolution de la législation, etc. Les périodiques américains éditeront au fil des années plusieurs textes sur la censure allant des témoignages aux enquêtes (Stavely, 1983; Woods, 1978; Agler, 1964; Bristol 1949). En 1985, l'ALA mène une enquête sur les préoccupations professionnelles de ses membres: parmi les 16 éléments relevés, l'accès à l'information et la liberté intellectuelle arrivent aux deuxième et troisième rangs (Lynch, 1986, p. 364). Cette question est donc toujours d'actualité pour les bibliothécaires américains.

Mais cet intérêt professionnel ne s'est pas limité aux États-Unis puisque la Canadian Library Association a adopté en 1966 une charte semblable au «Library Bill of Rights». Plus succincte et moins explicite, ce document concerne dans l'ensemble les mêmes points, à savoir: l'accès aux documents, y compris ceux qui sont non conventionnels ou impopulaires, l'entière disponibilité des services de la bibliothèque à ceux qui le demandent, et la reconnaissance aux usagers de leurs droits (England, 1974, p. 263). Le Book and Periodical Development Council qui regroupe éditeurs, bibliothécaires, artistes et écrivains a produit quant à lui un texte intitulé *Freedom of Expression and the Freedom to Read*. De plus, il produit annuellement une liste de titres controversés et, à

l'instar de l'ALA, organise chaque automne une semaine sur le problème de la censure. Cet événement vise à sensibiliser les professeurs et les bibliothécaires à l'importance de mener une lutte permanente contre la censure (Book and Periodical Development Council, 1985).

C'est en 1974 que les professionnels du Québec ont commencé à s'intéresser à la liberté intellectuelle. Un comité mixte composé de deux membres de la CBPQ, de deux de l'ASTED et de deux de l'ABQ fut institué afin d'étudier la question, avec pour mandat de collaborer avec la Ligue des Droits de l'Homme pour faire insérer dans la loi québécoise des droits de l'homme des articles concernant la liberté intellectuelle sous l'aspect particulier du droit à l'information, d'agir comme comité de vigilance dans les cas où la liberté intellectuelle n'était pas respectée dans le milieu professionnel et de préparer et présenter une déclaration de principe sur la liberté intellectuelle. On adopta en 1976, la «Charte des droits du lecteur qui reconnaît à toute personne le droit fondamental d'avoir accès à toutes les formes d'expression ou manifestation du savoir et d'exprimer ses pensées publiquement» (Deslauriers-Barsalou, 1975, p. 107). Mais le travail de ce comité n'aura pas les résultats souhaités. Les membres estimaient en effet que la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec devait prendre position face à la censure et que son intervention devait s'apparenter à celle de l'ALA, mais le projet d'élaboration d'un code de procédure face à des cas de censure ne sera jamais réalisé. (CBPQ, 1975, p. D-5). C'est probablement à la suite des travaux de ce comité, cependant, que la Corporation des bibliothécaires professionnels élabora à l'intérieur de son Code de déontologie (1978) trois articles où il est question de liberté intellectuelle: «le bibliothécaire doit avoir comme objectif de rendre la culture et l'information accessibles à tous les citoyens sans discrimination» (art. 2), «Agissant dans l'esprit de la Charte des droits et libertés de la personne (L.Q. 1975, c. 6), le bibliothécaire doit s'opposer à toute tentative visant à limiter le droit de l'individu à l'information» (art. 3), et «le bibliothécaire ne peut pas refuser de rendre des services professionnels à un client pour des motifs de discrimination fondée sur la race, l'âge, la condition sociale, les convictions politiques et les mœurs» (art. 8).

On peut penser que dans la plupart des pays occidentaux, les bibliothécaires ont été en lutte contre la censure et pour la liberté intellectuelle. Ainsi, les Britanniques, proches des bibliothécaires américains, ont eux-aussi adopté en 1982 un texte intitulé *Freedom of Expression and Information* qui englobe l'information gouvernementale et celle transmise par les médias en général (Library Association Record, 1982, p. 229). En France aussi, on note une préoccupation pour la liberté intellectuelle. Citons par exemple Michel Albaric (Albaric, 1979, pp. 22-27) et la revue des bibliothèques publiques en France, *Interlignes*, qui consacrait récemment un numéro à cette question (no 3, octobre 1987).

Les bibliothécaires se sont donc donnés depuis un certain temps déjà un rôle de protection du public quant à son accès à l'information: «We have evolved as a profession from the position of guardians of one set of truths to guardians of access to all information» (Swan, 1986, p. 45). Si, au Québec, on a peut-être peu insisté sur ce mandat, aux États-Unis, par contre, les professionnels l'ont exercé avec beaucoup de vigueur, forts de l'appui assuré de l'ALA, au risque parfois de perdre leur emploi et allant jusque devant les tribunaux pour faire reconnaître ce rôle social. Cela leur a valu plusieurs éloges et a abouti à la reconnaissance de la valeur unique de l'institution bibliothèque publique, qu'on a souvent décrite comme le «rempart de la démocratie». Car en effet, qui d'autre que la bibliothèque publique et le bibliothécaire professionnel peut prétendre à la défense efficace des intérêts du public en termes d'accès universel à la connaissance et à l'information, peu importe le sexe, l'âge, la race ou la religion?

Les premières recherches sur les attitudes réelles: États-Unis et Canada anglais

Mais les bibliothécaires sont-ils vraiment de bons défenseurs du libre accès à l'information dans leur pratique quotidienne? Plusieurs chercheurs ont tenté de vérifier si la pratique des bibliothécaires, depuis que ceux-ci ont choisi d'exercer ce mandat, était conforme à la théorie: les résultats sont surprenants. La première recherche d'importance remonte à 1959, lorsque, en plein maccarthysme, Marjorie Fiske étudie les attitudes de 204 professionnels californiens. Précisons que les problèmes de la censure en milieu

documentaire sont souvent étudiés en termes d'attitudes, l'attitude se définissant comme une tendance à agir de façon compatible à certaines situations qui entraîne une évaluation positive ou négative, une réponse caractéristique et prévisible, face à ces mêmes situations (Theodorson; Achilles, 1969). La mesure des attitudes peut donc servir d'indicateur valable en ce qui concerne les opinions des bibliothécaires et dans une certaine mesure, leur comportement face à la censure. Fiske veut déterminer quelles sont les pressions visant à entraver la liberté intellectuelle que subit le professionnel et de quelle façon et jusqu'à quel point ce dernier devient auto-censeur. Les résultats démontrent que presque la moitié de la population interrogée possède des convictions favorables à la «liberté de lire» (freedom to read). L'auteure prouve par ailleurs que quand il y a «hésitation» pour l'achat des volumes, les deux tiers de ces hésitations sont attribuables au bibliothécaire seul, sans que les usagers n'interviennent et que 85% de ces ouvrages ne sont finalement pas achetés, ou que s'ils le sont, leur accès sera limité d'une façon quelconque. Somme toute, elle en conclut que les pressions extérieures exercées sur le bibliothécaire pour qu'il se conforme aux normes de la communauté qu'il dessert sont minimales tout simplement parce que plusieurs professionnels pratiquent l'auto-censure en choisissant des livres considérés inoffensifs, et écartent ainsi les controverses potentielles. West a très bien résumé ce qu'on appelle l'auto-censure: «Everyone, by omission or commission, wants to exclude certain material from their library because it is provocative, either to them or someone else, and no one wants trouble» (West, 1983, p. 1651). Il n'est pas étonnant que la recherche de Fiske, en mettant à jour pour la première fois le phénomène de l'auto-censure des bibliothécaires, ait quelque peu secoué la profession.

La plupart des recherches postérieures à celles de Fiske vont tenter de mieux comprendre ce phénomène d'auto-censure. En 1971, Busha se penche sur les attitudes de plus de 900 bibliothécaires publics. Les résultats démontrent, comme ceux de Fiske, qu'en dépit du fait que les bibliothécaires soient favorables aux idées de liberté intellectuelle, ils «approuvent» simultanément certaines mesures de censure. Le résultat le plus significatif

de son étude réside dans la disparité mise en évidence entre les attitudes par rapport à la liberté intellectuelle en tant que concept et les attitudes relativement à la censure comme activité. «They did not hesitate to agree with clichés of intellectual freedom many of them apparently did not feel strong enough as professionals to assert these principles in the face of real or anticipated censorship pressures» (Busha, 1972, p. 300).

Plus récemment, Neenan (1982) ré-examine la question d'un point de vue quelque peu différent. Son étude a pour titre: *Advocacy and Practioner Professionalism: an Investigation of Public Librarian's Disposition toward Social Change Information Advocacy in Relation to their Individual Professionalism*. Neenan entend par «social change information advocacy» le processus par lequel peuvent être abolies les barrières qui limitent le droit d'un individu d'avoir accès à l'information dont il a besoin. Un des rôles du bibliothécaire, en tant que professionnel de l'information, serait de faciliter cette transition. La population de l'étude se compose des membres de la section de «référence et services aux adultes» (RASD) de l'ALA qui travaillent dans les bibliothèques publiques américaines. On peut dégager les résultats suivants: 1) une relation s'établit avec le principe de liberté intellectuelle et une attitude favorable au transfert de l'information sans barrières et, 2) une relation s'établit également au niveau du professionnalisme, c'est-à-dire que l'on décèle un plus haut niveau de professionnalisme chez les répondants en accord avec ce volet de leur travail. En servant ses usagers selon leurs besoins (barrières abolies), le bibliothécaire adopte une attitude d'ouverture (liberté intellectuelle) vis-à-vis d'eux et, à la limite, vis-à-vis de la société en général (rôle du bibliothécaire et degré de professionnalisme). Neenan conclut en disant que la bibliothéconomie et les sciences de l'information peuvent devenir un instrument adéquat pour répondre aux besoins cruciaux d'accès à l'information dans une société complexe en mutation. Serait-il approprié à cet égard de parler de positionnement professionnel?

Au Canada anglais, Claire England de l'Université de Toronto effectue en 1974 la seule étude d'importance sur la censure en bibliothèque. Reprenant des éléments de l'étude de Busha, elle étudie les attitudes des bibliothécaires publics de six villes ontariennes face à

la liberté intellectuelle et à l'activité de censure. Elle y ajoute la perception des professionnels face à certains aspects de leur environnement (leur vision des autres communautés, leur conception de la province où ils vivent, leurs relations avec d'autres bibliothécaires) et certains éléments comme l'expérience vécue d'un cas de censure, la nature et l'importance du fonds documentaire de l'institution. Au niveau de la méthodologie, elle combine le questionnaire avec une liste de titres controversés afin de pouvoir comparer par cet instrument ce que les bibliothécaires «ont dit qu'ils feraient et ce qu'ils ont fait». Les résultats ont démontré de façon assez surprenante par rapport à ce que nous avons vu ailleurs que les répondants tendaient à être favorables à la liberté intellectuelle et que leur activité reliée à la censure était plutôt en accord avec leur croyances. En fait, les collections des bibliothèques sont influencées par les vues personnelles sur la liberté intellectuelle et la perception que le professionnel a des autres éléments composant son environnement (type de communauté desservie, autres bibliothécaires, comités de bibliothèques). Parmi les caractéristiques personnelles des

répondants, signalons que les bibliothécaires d'âge moyen sont les plus libéraux face à la censure.

La situation au Québec

Les bibliothécaires québécois possèdent-ils des différences culturelles qui les fassent réagir autrement? Aucune recherche ne nous permettait de l'affirmer jusqu'à tout récemment. Savard aborde partiellement la question en 1984 dans sa thèse de doctorat sur les attitudes professionnelles (Savard, 1984). Il mesure auprès des bibliothécaires et techniciens en documentation de toutes les bibliothèques publiques du Québec leurs attitudes par rapport à cinq aspects considérés comme importants par la profession, dont bien entendu la liberté intellectuelle. Les attitudes par rapport à la liberté intellectuelle sont mesurées par un «test d'attitudes» validé selon les normes statistiques habituelles. Il s'agit de demander aux répondants jusqu'à quel point ils sont d'accord ou en désaccord avec une série d'énoncés concernant la liberté intellectuelle comme «Une bibliothèque publique n'est pas un endroit pour des revues comportant des illustrations et des mots obscènes» ou «Ce n'est pas le rôle de la bibliothèque

de protéger les usagers sans méfiance des documents partiellement «discutables». Les résultats démontrent que les bibliothécaires québécois semblent moins préoccupés par la liberté intellectuelle que leurs autres collègues nord-américains. En effet, alors que le score maximum était de 7 (tout à fait d'accord), la moyenne obtenue est de 3,99, ce qui est beaucoup moins élevé que ce qui a été observé dans le cas des autres attitudes professionnelles comme l'attitude face au changement et à l'innovation qui obtient 5,16 (au deuxième rang en partant du bas) ou l'attitude par rapport à la recherche qui obtient 5,75 (la moyenne la plus élevée) Savard, 1984, p. 88). Savard observe également que les attitudes professionnelles qui se rapportent à la liberté intellectuelle semblent reliées à certains facteurs comme par exemple le type de travail effectué: les administrateurs sembleraient moins portés vers la censure que les employés des services techniques. Le niveau de formation professionnelle semblerait également être lié à l'attitude par rapport à la liberté intellectuelle et à la censure: plus le niveau est élevé, plus les attitudes sont également élevées. Ainsi, les répondants détenteurs d'une maîtrise en bibliothéconomie ont démontré des attitudes professionnelles nettement plus positives que les détenteurs d'un D.E.C. en techniques de documentation (Savard, 1984, p. 104).

Ces derniers résultats sont d'ailleurs confirmés par l'étude de Cayer (1987) sur les attitudes des responsables des bibliothèques publiques du Montréal métropolitain (92 bibliothèques) face à la liberté intellectuelle et à la censure. L'auteure a en effet démontré que plus le répondant est scolarisé, moins il a tendance à censurer. Son questionnaire, toujours un test d'attitudes, est divisé en trois catégories. On y retrouve en premier lieu les énoncés relatifs à la liberté intellectuelle, puis ceux associés au choix et enfin ceux qui traitent de l'accès aux documents. La présentation de ces trois échelles vise à distinguer des énoncés plus généraux sur la liberté intellectuelle qui traitent de la philosophie du droit à l'information («la censure devrait être combattue par les bibliothèques en raison de leur responsabilité à fournir une information publique et enrichissante») des énoncés plus spécifiques de choix ou de libre accès aux documents sélectionnés. Ces derniers sont davantage des exemples, des cas précis: «La bibliothé-

Check/point
SYSTEMS



AU VOL DE LIVRES DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Le "leader" technologique, depuis 1967, dans la surveillance des collections de bibliothèques

Pour plus d'informations, écrivez-nous :

EASCO Technologies

410, avenue Lafleur, Suite 51

Ville de LaSalle, Québec H8R 3H6

ou appelez-nous au (514) 363-1611

TABLEAU 1
FORMATION ET ATTITUDES

Formation	Liberté		Accès physique
	intellectuelle	Choix	
D.E.C. en documentation	20.80	14.20	13.00
Maîtrise en bibliothéconomie	14.08	9.95	9.86

que publique a la responsabilité de fournir de l'information détaillée et valide sur les drogues, mais ne devrait pas fournir des livres sur la culture, la fabrication ou des plaidoyers en faveur de l'utilisation des narcotiques ou des drogues hallucinogènes» ou «Les ouvrages qui plaident en faveur de l'avortement ne devraient pas se trouver en libre accès sur les rayons».

Les scores de cette échelle d'attitudes sont inversés par rapport aux résultats présentés par Savard et accordent les plus hauts scores à des répondants «tout à fait en désaccord». Sur un score maximum de 35 (5 énoncés à 7 points), les répondants moins scolarisés ont affiché des résultats supérieurs aux détenteurs de maîtrise et ce pour les trois catégories: ils seraient donc plus portés vers la censure» (tableau 1).

Autre résultat significatif de cette dernière étude, les attitudes des gens qui effectuent seuls le choix seraient moins favorables à la liberté intellectuelle c'est-à-dire qu'une personne qui est seule responsable du choix des documents aurait tendance à pratiquer l'auto-censure. On peut penser en effet que les individus qui ont à travailler en collaboration développent une attitude favorable à la liberté intellectuelle parce qu'ils doivent confronter leurs opinions à celles des autres et défendre

des positions personnelles. Cette pratique plus exigeante et plus attentive peut avoir pour résultat l'ouverture à des points de vue divergents et aider à l'articulation de ses propres idées. Elle oblige chaque individu à préciser les motifs qui influencent son travail et sert en quelque sorte d'auto-évaluation. Le choix, lorsqu'il est confié à une seule personne, peut être pour sa part plus arbitraire. On le constate par le tableau 2 qui démontre des scores plus élevés chez les répondants ayant l'entière responsabilité du choix.

Quant au nombre d'abonnés à la bibliothèque, plus il est élevé, plus le professionnel aurait des attitudes favorables à la liberté intellectuelle, ce qui avait déjà été trouvé par Busha¹ (tableau 3).

Bien que les scores ne présentent pas une séquence parfaite, nous croyons que le bibliothécaire peut être plus ouvert aux différents besoins de ses usagers, plus sensible à l'idée de «société pluraliste» quand cette société (celle qu'il dessert) est plus nombreuse. Peut-être y aurait-il un rapprochement à faire avec le manque de ressources professionnelles dans les plus petites bibliothèques, caractéristique du réseau québécois, puisque comme nous l'avons vu, la formation a une incidence sur les attitudes.

TABLEAU 2
RESPONSABILITÉ DES CHOIX ET ATTITUDES

Responsabilité unique ou non	Liberté		Accès physique
	intellectuelle	Choix	
OUI	17.54	12.50	13.18
NON	13.42	10.25	10.50

TABLEAU 3
NOMBRE D'ABONNÉS ET ATTITUDES

Nombres d'abonnés	Liberté		Accès physique
	intellectuelle	Choix	
0-4,999	18.05	13.70	11.65
5,000-9,999	18.11	11.44	13.39
10,000-19,999	14.56	8.00	9.89
20,000-29,999	13.33	10.00	9.67

Un autre résultat intéressant peut être dégagé en ce qui concerne la variable âge. L'hypothèse, qui n'a pas été démontrée de façon significative par Savard (1984), suggérait quand même une plus grande ouverture d'esprit chez les jeunes professionnels. Cette hypothèse est infirmée par Cayer et l'analyse des scores démontre une moyenne semblable chez les 18-25 ans et chez les 56 ans et plus quant à leurs attitudes en matière de liberté intellectuelle (tableau 4).

TABLEAU 4
ÂGE ET ATTITUDES FACE
À LA LIBERTÉ
INTELLECTUELLE

Âge	Liberté intellectuelle
18-25 ans	19.00
26-35 ans	15.15
36-45 ans	15.43
46-55 ans	16.50
56 ans et plus	19.50

(Cayer, 1987, p. 63)

Cela n'est pas sans rappeler les résultats d'England qui démontreraient que ce sont les bibliothécaires d'âge moyen (26-45 ans) qui ont les attitudes les plus favorables à la liberté intellectuelle.

Être à la fois «pour» et «contre» la liberté intellectuelle?

Cette recherche a également relancé la théorie sur la liberté intellectuelle en tant que concept «indivisible». Cette théorie stipule que le principe de liberté intellectuelle est un principe prioritaire qui nonobstant les circonstances ou les considérations demeure l'objectif ultime. Or, les résultats de Cayer, tout comme ceux de Busha, s'orientent davantage vers la «divisibilité» du concept puisqu'un même répondant affiche des attitudes disparates selon qu'il s'agit d'un sujet qu'il «tolère» ou non. En d'autres termes, un individu peut être à la fois pour et contre la liberté intellectuelle suivant les sujets ou causes présentés. À cet effet, l'énoncé: «La censure du matériel est une activité que l'on peut justifier en certaines occasions ou certaines circonstances» a regroupé sous les réponses dites en accord, 35% des répondants. Berninghausen a très bien expliqué ce phénomène:

Censors characteristically deny both the primacy and the indivisibility of the principle of free expression. They hold that certain issues are «undebatable», hence, censorship of that which may harm a reader is necessary. Defenders of free inquiry and expression, on the contrary, hold that free expression is *primary*, on a higher level than any substantive principle, and that the principle is *indivisible* (Berninghausen, 1979, p. 4)

Cela implique que les répondants à l'enquête Cayer développent des attitudes contradictoires qui à certaines occasions deviennent des attitudes de censure. On peut penser alors que la liberté intellectuelle n'est plus un principe prioritaire et que la censure est un geste qui se justifie, selon les valeurs que l'individu juge bon de défendre ou de protéger.

Une dernière étude québécoise s'intéresse à l'attitude des bibliothécaires montréalais face à la liberté intellectuelle (Frieda, 1986). Elle porte plus spécifiquement sur l'étude des collections de périodiques de gauche dans les bibliothèques publiques du Montréal métropolitain. À son questionnaire de base sur les attitudes, l'auteur associe un questionnaire sur l'autoritarisme semblable à celui présenté par Busha. Comme l'a fait England, il confronte une liste (cette fois-ci de périodiques de gauche) avec les collections des institu-

tions où travaillent les répondants. À l'instar des autres recherches, il démontre que les bibliothécaires ont des attitudes équivoques face à la liberté intellectuelle. De plus, les bibliothécaires auraient une mentalité légèrement autoritaire, ce qui implique une tendance à la censure. Enfin, près de 70% des répondants ne possédaient aucun des périodiques présentés dans sa liste.

On peut donc dire que le bibliothécaire québécois en tant qu'individu semble peu réagir à la notion de liberté intellectuelle. Plus inquiétante est le manque de vigilance témoigné par la profession dans son ensemble, depuis 1976 tout au moins. Certes, le Québec ne connaît pas le fanatisme des groupes de pression américains, mais le bibliothécaire québécois est-il pour autant à l'abri de la censure? Les recherches ont démontré que l'auto-censure exercée par le bibliothécaire est chose courante. Mécanisme d'auto-défense, elle s'articule souvent autour d'arguments généraux tels que le manque d'espace, le manque de budget ou l'absence de demande. Somme toute la censure entraîne des réactions souvent irrationnelles commandées par les valeurs personnelles et où le professionnalisme trouve difficilement sa

place. La mise sur pied de collections qui respectent le pluralisme des idées et des valeurs dans notre société, voilà un élément qui caractérise notre spécificité professionnelle. Or, des menaces planent actuellement: saurons-nous réagir?

Conclusion: l'avenir du libre accès à l'information

Les résultats énoncés précédemment donnent à penser que l'avenir du libre accès à l'information est incertain. Si le bibliothécaire, peut-être le seul à pouvoir défendre adéquatement ce concept grâce à un réseau d'institutions bien développé, ne fait qu'y croire sans aller au bout de ses convictions professionnelles, qui d'autre défendra cet idéal?

Les volontés gouvernementales de restreindre encore le libre accès à l'information par de nouvelles mesures législatives aggravent sans doute cet état de fait. Aux États-Unis, par exemple, on étudie la privatisation du service national d'information technique (NTIS) ce qui risque d'engendrer un accès limité à cette information puisque la prise en mains par des entreprises privées entraînera inévitablement le remboursement par l'utilisateur des dépenses. On peut aussi penser que les entreprises privées ne seront pas intéressées à rendre disponibles des informations «non rentables» d'où des problèmes certains d'accès à l'information.

Le département de la Défense a quant à lui classé comme confidentielle l'information qui pourrait être éventuellement nuisible à la «sécurité nationale» et a suspendu son accès.

Le débat autour de la pornographie a pour sa part soulevé de nombreuses controverses. Utilisant une méthodologie que d'aucuns jugent plus ou moins scientifique, le rapport Meese a établi une relation de cause à effet entre la pornographie et la violence sexuelle (Lisée, 1986, p. B8). Or, il semble bien qu'il n'y ait pas parmi les chercheurs de consensus sur les incidences de la pornographie (Racine, 1985, p. 55). Le rapport a créé un courant d'esprit favorable à la censure où les «accusés» préfèrent renoncer au profit des ventes de leurs magazines (Playboy, Penthouse) plutôt que d'être victimes du boycottage des groupes religieux. Selon eux, la résistance coûte plus cher que le retrait du produit (Lisée, 1986, p. B8).

Au Canada même, le gouvernement Mulroney propose d'amender le Code

BIBLIODATA

présente

La liste des livres disponibles de langue française des auteurs et des éditeurs canadiens

*un outil de commercialisation
et de référence unique!*

24 000 titres, 516 éditeurs, 310 distributeurs

en **3** volumes

Auteurs • Titres • Sujets

édition microfiche: 10 mises à jour par an

édition imprimée: 4 mises à jour par an

Renseignements et abonnements: **PERIODICA**
C.P. 444, Outremont, QC, Canada, H2V 4R6
Tél.: (514) 274-5468

criminel pour y redéfinir l'érotisme et la pornographie. Les définitions très larges pourraient toucher des documents considérés comme «classiques» et que l'on n'avait jusqu'alors pas jugés pornographiques. Le projet de loi stipule que tout producteur, artiste ou diffuseur, ce qui inclut le bibliothécaire, devra démontrer la valeur artistique, éducative ou scientifique de l'œuvre sous peine d'emprisonnement. De plus, ce sera à lui, de faire la preuve de son innocence s'il est accusé. Chamberland rapporte, à titre d'exemple, que la scène de viol dans le film *Mourir à tue-tête* d'Anne-Claire Poirier serait pornographique; la valeur artistique ne pouvant en aucun cas être invoquée comme clause dérogatoire dans la représentation de violence sexuelle. «Ce projet de loi est une véritable menace pour la liberté artistique et le développement culturel» (Chamberland, 1988, p. 1). Le projet de loi C-54² constitue une atteinte aux droits fondamentaux garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés et s'il est adopté deviendrait une des lois les plus répressives dans le monde occidental. Force est de constater que ce débat présente une particularité: alors que les féministes de gauche ont longtemps lutté contre la droite conservatrice, et contre l'Église, la Fédération des Femmes du Québec presse aujourd'hui le gouvernement d'aller de l'avant dans l'adoption de ce projet de loi. Le bibliothécaire québécois donnera-t-il son aval à une législation qui représente une entrave à la liberté intellectuelle? Sera-t-il prêt à se battre devant les tribunaux? Jusqu'où défendra-t-il le droit à l'information? Pourtant:

The role of the library [...] cannot be filled by any other institution of society. Newspapers provide information, but it is perforce abridged and can reflect the prejudices of an editor or publisher. Schools educate, but according to a program designed to fit the many, and one attends schools on the conditions of administrators and educators. It is in the library, and in the library alone, that one can learn to the limits of what is known (ALA, 1983, p. viii).

Les nouvelles mesures législatives n'entraînent-elles pas un risque accru d'auto-censure, comme le craint Marie-Louise Simon, présidente de la Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Île de Montréal (CDBPIM) qui voit là une réaction possible pour protéger les conseils d'administration et les employés(es) de bibliothèques contre toutes accusations ou poursuites criminelles? (Simon, 1988, p. B2). Le concept de liberté

intellectuelle déjà plus ou moins présent dans l'esprit des professionnels ne risque-t-il pas de s'estomper encore? Nous ne pouvons que souhaiter que les associations professionnelles québécoises comme la CBPQ prennent en charge la défense de ce dossier si important pour l'avenir non seulement des bibliothèques, mais aussi pour celui de la société elle-même.

Notes

1. Busha a étudié quant à lui la population desservie. La comparaison devient boiteuse puisque le pourcentage d'abonnés varie d'une ville à l'autre. Ces résultats ne veulent donc pas nécessairement dire que les bibliothécaires œuvrant dans de plus petites villes ont plus que les autres des attitudes défavorables face à la liberté intellectuelle. Ces chiffres donnent néanmoins un ordre de grandeur.
2. Un comité formé de bibliothécaires étudie présentement la nature de ce projet de loi et ses incidences sur la profession. De plus, des bibliothécaires travaillent conjointement avec un groupe torontois: «Community against Censorship».

Références

- ALA. Office for Intellectual Freedom. *Intellectual Freedom Manual*. Chicago, ALA, 1983.
- Adams, Judith A. "The computer catalog: a democratic or authoritarian technology?", *Library Journal*, vol. 113, no 2 (February 1, 1988), pp. 31-36.
- Agler, Raymond B. "Problem" Books revisited", *Library Journal*, vol. 89, no 10 (May 15, 1964), pp. 2019-2030.
- Albaric, Michel. "Déontologie et censure", *Argus*, vol. 8, nos 3-4 (mai-août 1979), pp. 22-27.
- Berninghausen, D.K. "Intellectual Freedom in Librarianship: Advances and Retreats", *Advances in Librarianship*, vol. 9 (1979), pp. 1-29.
- Book and Periodical Development Council. *Freedom to Read Week*. Toronto, 1985.
- Bristol, Roger P. "It takes courage to stock 'taboos'", *Library Journal*, vol. 74 (February 15, 1949), pp. 261-263.
- Busha, Charles H. *The Attitudes of Midwestern Public Librarians Toward Intellectual Freedom and Censorship* (Ph.D. Diss., Indiana University, 1971), 175p.
- CBPQ. *Rapports annuels 1975*. Montréal, CBPQ, 1976.
- Canada. Chambre des Communes. *Projet de loi C-54*. Première lecture le 4 mai 1987.
- Cartier, Georges. "Un droit censuré à l'information", *Argus*, vol. 4, no 5 (septembre/octobre 1975), pp. 95-97.
- Cayer, Louise. *La liberté intellectuelle et la censure chez les responsables des bibliothèques publiques du Montréal métropolitain*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, EBSI, 1987, 102p.
- Chamberland, Roger. "Les revues face à la loi sur la pornographie", *Le Nigog*, no 26 (mars-avril 1988), p. 1.
- "Declaration of Freedom of Expression and Information." *Library Association Record*, vol. 84, nos 7-8 (July/August 1982), p. 229.
- Deslauriers-Barsalou, Monique. "Les bibliothèques, le droit à l'information et la loi 50", *Argus*, vol. 4, No 5 (septembre/octobre 1975), pp. 107-108.
- "Dossier Censure", *Interlignes*, no 3 (octobre 1987), pp. 3-25.
- Doyle, Robert (ed.). *Banned Books Week September 8-15, 1984. A Publicity Book*. Chicago, ALA, 1984, 63p.
- England, Claire. *The Climate of Censorship in Ontario: An Investigation into Attitudes Toward Intellectual Freedom and the Perceptual Factors Affecting the Practice of Censorship in Public Libraries Serving Medium-Sized Populations*. (Ph.D. Diss., University of Toronto, 1974), 270p.
- Eastabrook, L. "Librarianship and Information resources management: some questions and contradictions", *Journal of Education for Library and Information Science*, vol. 27, no 1 (1986), pp. 3-11.
- Fiske, Marjorie. *Book Selection and Censorship: A Study of School and Public Libraries in California*. Berkeley, University of California Press, 1959. 145p.
- Frihida, Ali. *Attitude des responsables des bibliothèques publiques centrales et des succursales de la région de Montréal vis-à-vis la liberté intellectuelle*. Montréal, EBSI, 1986. 165p.
- Hébert, Jacques. *Obscénité et liberté. Plaidoyer contre la censure des livres*. Montréal, Éditions du Jour, 1970. 191p.
- Hendrickson, R. *The Literary Life and Other Curiosities*. New York, Viking Press, 1981.
- Krug, Judith F. "An Environment of Censorship, 1986", *Bowker Annual of Library and Book Trade Information, 1987*, pp. 77-83.
- . "The State on Intellectual Freedom", *Bowker Annual of Library and Book Trade Information, 1982*, pp. 38-42.
- Lenneville, Johanne. "La Journée internationale des femmes. Deux tests: l'affirmation en politique et la pornographie", *Le Devoir* (8 mars 1988).
- Lisée, Jean-François. "Porno: un grand ménage se prépare aux USA", *La Presse* (24 mai 1986), p. B8.
- Lynch, Mary Jo. "1985 ALA Member Opinion Survey", *American Libraries*, vol. 17, no 5 (May 1986), pp. 364-365.
- Neenan, P.A. *Advocacy and Practitioner Professionalism: An Investigation of Public Librarian's Disposition Toward Social Change Information Advocacy in Relation to their Individual Professionalism* (Ph.D. Diss., University of Wisconsin-Madison, 1982). 250p.
- Racine, Pierre. "Où mène la porno?", *L'Actualité* (mars 1985), pp. 55-60.
- Savard, Réjean. *A Study of the Orientation Towards the Generic and Field-Specific Models of Professionalism Among Public Library Personnel in Québec* (Ph.D. Diss., University of Toronto, 1984) 183p.
- Simon, Marie-Louise. "Un projet qui va trop loin", *La Presse* (18 mai 1988), p. B2.
- Staveland, Keith. "We didn't wait for the censor", *Library Journal*, vol. 108, no 15 (September 1, 1983), pp. 1654-1658.
- Swan, John C. "Untruth or Consequences", *Library Journal*, vol. 111, no 12 (July 1968), pp. 45-52.
- Theodorson, G.A., Achilles, G.. *A Modern Dictionary of Sociology*. New York, Barnes and Noble Books, 1969.
- West, Celeste. "The Secret Garden of Censorship: Ourselves", *Library Journal*, vol. 108, no 15 (September 1, 1983), pp. 1651-1653.
- Woods, L.B. "For Sex: See librarian", *Library Journal*, vol. 103, no 15 (September 1, 1978), pp. 1561-1566.

Du côté des périodiques

Vous trouverez ci-dessous notre rubrique annuelle concernant les nouveaux périodiques parus dans notre domaine. Nous vous encourageons à nous mentionner tout nouveau titre paru depuis 1983 et non encore signalé dont vous auriez connaissance — ou mieux encore, à nous en soumettre une présentation, suivie d'une courte analyse. La liste des titres présentés antérieurement à ce numéro figure dans le vol. 16, no 2, (1987), p. 73. Merci d'avance de votre collaboration.

ADVANCES IN LIBRARY AUTOMATION AND NETWORKING. A Research Annual. Volume 1, 1987. Editor: Joe A. Hewitt. JAI Press Ltd, Greenwich, Connecticut. (ISBN 0-89232-385-X)

The purpose of this series is threefold: to provide a bridge between the traditional and new technologies, to examine various communication issues, and to explore the impact of the new technology on the organizational structure of the libraries and their services. The target audience of the series is defined as the "informed nonspecialist". Eight papers appear in the first volume of the *Advances in Library Automation and Networking*:

1. Sally H. McCallum, "The Link System Project: Implications for Library Automation and Networking". LSP and its relation to the proposed Open Systems Interconnection (OSI) by the International Organization for Standardization (ISO) is described in this paper. A clear explanation of all the proposed protocols and the role of various organizations are provided. However, no references have been made to the National Library of Canada's networking efforts and its involvements with the iNet project.

2. Larry L. Learn, "The Impact of Advances in Telecommunications on Library and Information Systems". It consists of a historical overview of the telecommunication technology, standards, protocols, and networks. Approximately one half of the article deals with the OCLC, since the author is the director of the Office of Telecommunications Planning at OCLC.

3. Robert P. Holley, "Classification in the Online Catalog". This article has a different style than others, more personal, and for the first time the author acknowledges the lack of international coverage of the topic in this paper. It is a thought provoking article on the importance of the use of classification schemes in the OPACs for browsing purposes. An appendix is also provided which is a survey of various library automation systems on their current practices in the use of classification schemes in their systems.

4. Sue A. Dodd, "Bibliographic Accessibility of Machine-Readable data Files-Including Mainframe and Microcomputer Software". After a description of what data files are, the author outlines the history and development of MARC and AACR2 in relation to the new computer products. Specifically, the author examines the impact of microcomputers on Chapter 9 of AACR2 as well as ISBD.

5. Susan K. Nutter, "Online Systems and the Management of the Collections: Use and Implications". In this chapter, the author attempts to outline possible collection management information which may be derived from various systems; e.g., OPACs, acquisition and serial systems, circulation systems, etc. Although a well written chapter, certain assumptions are very questionable. In particular, the author

states: "By monitoring users' interaction with online catalogs, it will be possible to determine the rate of unsuccessful searches resulting from collection failures and the subject areas in which they occur." (p. 129) In fact, many studies point to the inadequacies of the *retrieval systems* rather than the collections as a cause of user failure.

6. Michael Gorman, "Organization of the Academic Libraries in the Light of Automation". The author outlines three basic concepts or principles: "rationalization, the intelligent use of automation, and the maximizing of human self-fulfillment". These concepts, the author maintains, should provide a solid framework for organizational change in academic libraries.

7. Ruth M. Katz, "Trends in the Development of State Networks". There are about ten states which are moving toward statewide library networks. The factors which contribute to statewide networks might be strong State Library Agency, funding, and large academic or public libraries with extensive automation and networking experience.

8. Joe A. Hewitt and John S. Shipman, "Cooperative Collection Development Among Research Libraries in the Age of Networking: Report of a Survey of ARL Libraries". The results of the survey showed that there is a high level of interest in cooperative programs

among the Association of Research Libraries, but funding, "design, implementation, organization, and procedure" of the programs are major obstacles in collaboration among the libraries.

This collection of essays will be of interest to practicing librarians con-

cerned with various issues in library automation and networking. As in many other editorial books, the writing styles of the authors are varied and inconsistent. The major criticism of this work, however, lays not so much in the writing styles but in its lack of international content. In fact, the title

of this publication should have been *Advances in Library Automation and Networking in the United States*.

Jamshid Beheshti, Ph.D.
Assistant Professor
graduate School of Library and
Information Studies
McGill University

INFORMATION TODAY: The Newspaper for users and producers of electronic services. Learned Information Inc., 143 Old Marlton Pike, Medford, New Jersey 08055. 48,00\$/an.

L'entreprise Learned Information Inc. est une maison intégrée qui se spécialise dans l'édition de journaux et de monographies dans le domaine de l'information documentaire et, de plus, organise colloques et congrès comme le National Online Meeting qui a lieu tous les ans, au mois de mai, à New York et qui permet aux professionnel(le)s de la documentation de mettre à jour leurs connaissances, particulièrement en ce qui concerne les nouvelles technologies de traitement documentaire.

Le magazine *Information Today* est excellent à maints égards: nouvelles de

l'industrie de l'information documentaire et des producteurs de banques de données, études de cas, dossier sur des thèmes d'actualité (ex. le CD-ROM), entrevues avec des professionnel(le)s ainsi qu'avec des gens de l'industrie (serveurs, clients, spécialistes de l'information, etc.), nouveaux services, etc. Une publicité abondante vient compléter le tout.

Si *Information Today* vise particulièrement le marché nord-américain, il a une contre-partie européenne tout aussi intéressante. C'est *Information World Review* publié à Londres (Learned Information (Europe) Ltd., Wood-

side, Hinksey Hill, Oxford OX1 5AU, Angleterre).

On y suivra de près l'actualité européenne selon le même principe que le magazine nord-américain: nouvelles des producteurs et des serveurs, entrevues, etc.

Ces deux magazines sont indispensables à qui veut être constamment à jour sur les faits d'actualité et sur les idées qui jaillissent et se concrétisent dans l'industrie de l'information documentaire.

Monique Dumont, M.Bibl.
Sodarc Inc.

INTERLIGNES. LA REVUE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES (ISSN 0987-2353). Abonnement: 250 frs. Mémoires vives, 7 rue des Cadeniers, 44000 Nantes, France. Vol. 1, no 1, 1987 — (4 numéros par an)

Une nouvelle revue consacrée aux bibliothèques publiques, on n'en rencontre pas tous les jours, et cela mérite certainement qu'on s'y attarde quelque peu. D'autant plus qu'il s'agit d'une revue qui se présente très bien, avec une couverture, un graphisme et une qualité d'impression remarquables, mais qui conserve malgré tout une «sobriété tout à fait européenne».

Les quatre numéros que nous avons pu examiner (Nos 2-3-4-5) nous ont permis de découvrir un périodique qui pourrait fortement intéresser le monde des bibliothèques publiques québécoises, y compris les BCP. Chaque numéro est consacré à un thème qu'on aborde selon différents points de vue: aspect théorique ou discussion de fond, analyses de cas, anecdotes, nouvelles, etc. Jusqu'à maintenant, les thèmes suivants ont été abordés: la formation continue, la coopération, la censure, l'administration financière, et les logiciels. On peut voir qu'il s'agit là pour la plupart de sujets

qui intéressent également beaucoup les bibliothécaires québécois.

Le numéro sur la coopération par exemple décrit différentes structures de coopérations, non seulement entre bibliothèques, mais également entre les différents intervenants de l'industrie du livre et de la lecture. Plusieurs expériences françaises sont mentionnées, au sein de bibliothèques municipales ou de BCP, ce qui pourrait certainement être utile ici.

Le numéro sur la censure présente les résultats d'une recherche sur les pratiques de censure dans les bibliothèques publiques en France. On y découvre, entre autres choses, une certaine tendance à l'auto-censure de la part des bibliothécaires, ce qui n'est pas sans rappeler l'étude de Louise Cayer pour la région de Montréal sur le même sujet (*Les attitudes des responsables des bibliothèques publiques de Montréal face à la liberté intellectuelle et à la censure*, Mémoire de maîtrise, EBSI,

1987). Ce numéro comporte également des articles de fond sur les aspects légaux entourant cette question en France, de même que plusieurs exemples français de censure. Il s'agit d'un numéro nettement mieux structuré que le précédent.

Le numéro 4 porte sur la gestion financière des bibliothèques publiques. Il comporte plusieurs tableaux statistiques qui renseignent fort bien sur le fonctionnement des bibliothèques municipales et des BCP en France. On y aborde la question à la fois d'un point de vue historique, technique, et descriptif, et l'on fait aussi le lien avec la décentralisation, ce dernier point étant particulièrement intéressant.

Quant au dernier numéro examiné, il porte sur l'informatisation des bibliothèques publiques, opération avec laquelle plusieurs bibliothèques municipales et BCP québécoises sont aux prises. On y analyse la situation en France à l'aide de plusieurs tableaux

comparatifs de logiciels. Même si peu des logiciels analysés sont utilisés au Québec, la consultation de ce document peut s'avérer fort utile pour tous les directeurs de bibliothèque en phase d'informatisation, ne serait-ce que par les récits d'expériences diverses qui y

sont décrites.

Comme il y a peu de périodiques consacrés aux bibliothèques publiques (*Défi, Public Libraries, Public Library Quarterly et Rural Libraries*), et encore moins en français, cette publication devrait intéresser les directeurs de

bibliothèques publiques, tant pour sa valeur propre que pour l'ouverture qu'elle offre sur la situation française.

Réjean Savard
Professeur agrégé
EBSI, Université de Montréal

PUBLIC LIBRARY JOURNAL (ISSN: 0268-893X). Abonnement: 59,00\$ US (Amérique du Nord), L75 (Royaume Uni). Public Libraries Group of the Library Association, Central Library, College Queen, Bristol BS1, 5TL, U.K. No. 1 — 1986, Bimestriel.

L'instigateur de ce périodique est le regretté Roger Walters qui fut le rédacteur en chef de la vénérable revue *Library Association Record* de 1974 à 1984. C'est lui qui a réuni les articles qui composent le premier numéro de cette revue et c'est à sa mémoire que ce numéro est dédié.

Les objectifs du Comité de rédaction tels qu'énoncés dans l'éditorial sont:

1. de publier une revue de lecture agréable et intéressante pour les bibliothécaires des bibliothèques publiques de tous les niveaux;

2. de fournir un forum pour débattre des questions concernant les bibliothèques publiques;

3. d'informer les lecteurs d'ici et d'ailleurs des développements et des recherches dans le domaine des bibliothèques publiques;

4. de faire connaître aux membres du Public Libraries Group la production dans ce domaine, par la publication des essais, articles, comptes rendus de conférences etc...

Bref, de faire de ce journal un instrument de liaison indispensable

entre le public et les professionnels œuvrant dans le domaine des bibliothèques publiques en Grande-Bretagne et ailleurs.

Objectifs, à mon avis, atteints après douze livraisons au cours desquelles nous avons pu constater un professionnalisme rigoureux à travers les différents articles, essais, états de la question par des spécialistes souvent connus dans la profession.

Chaque numéro aborde un thème spécifique et les sujets sont fort variés, par exemple: La question du financement des bibliothèques publiques (Vol. 1, no 1); un état de la question et des propositions très intéressantes sur ce problème exposés dans un article fort bien documenté de Judy Broady et Bob Usherwood, ce dernier membre du comité de rédaction du *Library Record Association*; les frais pour certains services dans les bibliothèques publiques (Vol. 1, no 2); l'utilisation de la KRM (appareil pour les handicapés visuels) dans les bibliothèques publiques (Vol. 1, no 3); les méthodes d'évaluation de la performance; la

question de l'information à donner dans les bibliothèques publiques; son rapport avec l'information touristique, les habitudes de lecture des adolescents, etc...

Les chroniques comme «News» et «Reviews» contribuent à enrichir son contenu. «News», comme le titre l'indique, présente aux lecteurs les derniers faits ou événements dans le domaine des bibliothèques publiques, tandis que «Reviews» fait le compte rendu des ouvrages parus en bibliothéconomie en Grande-Bretagne, aux États-Unis et ailleurs et donne par ce biais une couverture plus internationale à ce périodique.

Bref, *Public Library Journal* est une revue d'une bonne facture professionnelle que les lecteurs d'Outre Atlantique ont également intérêt à consulter.

My Loan Duong
Bibliothécaire
Bibliothèque de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal

QUI FAIT QUOI: Guide professionnel du showbusiness. Abonnement: 48\$ par an (pour 10 revues, 11 communiqués et 1 répertoire annuel). Qui fait quoi, 3627 rue St-Denis, Montréal (Québec) H2X 3L6. No. 1, novembre 1983 — (10 nos par an)

La revue *Qui fait quoi* s'adresse avant tout, comme son sous-titre l'indique, aux divers professionnels œuvrant dans le monde du showbusiness québécois, mais les membres de notre profession peuvent néanmoins, particulièrement ceux travaillant avec de la documentation audio-visuelle, y trouver des éléments d'information susceptibles d'avoir des incidences sur leurs sphères d'activités.

Qui fait quoi, qui existe depuis près de 5 ans, a pour but premier de faire connaître les créateurs, les réalisateurs, les cinéastes, les agences, bref, les

divers intervenants dans le monde de l'audio-visuel et du spectacle. Cependant, la revue poursuit d'autres objectifs susceptibles d'intéresser des bibliothécaires. C'est ainsi qu'elle présente les ouvertures de marché, les organismes reliés à la production audio-visuelle, les nouvelles politiques gouvernementales et les nouvelles lois en matière d'audio-visuel, les congrès, expositions et festivals, les technologies de pointe, etc. Elle trace donc un portrait global de l'univers audio-visuel québécois et canadien. Et comme cet univers a des ramifications dans

plusieurs services documentaires (par la voie des différents équipements et documents audio-visuels qu'on y retrouve), les bibliothécaires se doivent d'apprendre à connaître ce qui s'y passe. C'est dans une telle optique qu'une revue comme *Qui fait quoi* s'avère utile. Des exemples? Les nouvelles législations provinciale et fédérale concernant la distribution des films étrangers, ce qui implique par le fait même la distribution des vidéocassettes (no. 37); la situation du film documentaire au Québec (no. 38); la place du court métrage dans le

cinéma (no. 40); l'industrie de la vidéocassette domestique (no. 42); la création de banques francophones d'images, décidée lors du dernier Sommet de la francophonie à Québec (no. 43); l'histoire du showbusiness québécois (no. 44); le commerce des archives audio-visuelles (no. 48); les émissions télévisuelles les plus populaires chez les enfants (no. 49); la loi 59 du cinéma (nos. 48, 49 et 50) et la nouvelle loi sur le droit d'auteur (nos. 49 et 50). On pourrait ajouter à ces exemples les nouvelles technologies dont traite régulièrement le magazine: disque compact, cassette audio numérique, infographie, holographie, vidéo numérique, vidéodisque, systèmes informatisés de gestion d'images, télévision haute définition, etc. Enfin, on traite parfois, plus ou moins brièvement, des services offerts par certaines unités documentaires. C'est le cas notamment de la Sonothèque de l'ONF (no. 37), des archives visuelles de l'ONF (no. 48), de la Cinémathèque québécoise (nos. 50 et 53), de la toute nouvelle Cinémathèque Canada (no. 53) et de la Cinémathèque d'archives Via Le Monde (nos. 43 et 48). Mentionnons également que la revue signale à

l'occasion des ouvrages de référence liés aux communications.


Un sommaire-type de la revue se divise en 8 sections: «film/vidéo», «télévision», «publicité», «technique», «radio», «disque», «scène» et «action». Chacune des sections comporte quelques articles d'une à trois pages chacun qui font le point sur un sujet précis ainsi que des capsules d'informations donnant des nouvelles brèves axées sur l'actualité rattachée au thème de la section. La dernière partie («action») dresse le portrait, sous forme de tableaux, des productions de cinéma, de télévision, de théâtre, de disques et de vidéoclips qui sont menées au Québec. On a ainsi à chaque numéro, d'un seul coup d'œil, l'éventail de toutes les œuvres artistiques qui sont en train d'être produites (au moment où la revue paraît), ce qui permet de prendre connaissance de produits culturels avant qu'ils n'apparaissent sur le marché.

L'abonné reçoit, en plus du magazine, 11 communiqués donnant de brèves nouvelles sur l'actualité professionnelle reliée au monde du spectacle, ainsi que le *Guide annuel*. Ce dernier répertorie toutes les compagnies offrant des services dans

les domaines du cinéma, de la télévision, de la radio, du disque, de la publicité et du théâtre. Ce guide est un ouvrage de référence fort utile qui complète bien le contenu habituel de la revue. Si on ajoute à cela la très bonne qualité matérielle du périodique, ainsi que sa présentation soignée agrémentée de photos en noir et blanc, le prix d'abonnement paraît fort raisonnable.

En résumé, *Qui fait quoi* est une revue dont tout le contenu ne plaira certainement pas à tous les bibliothécaires. Certains articles et dossiers, de même que le *Guide annuel*, devraient toutefois retenir l'attention d'une portion d'entre eux, parmi lesquels on devrait retrouver ceux qui ont actuellement l'occasion de travailler avec des documents audiovisuels.

Patrick Delobel
 Assistant de recherche et
 chargé de cours
 EBSI, Université de Montréal
 et
 Consultant en documentation et
 en production audio-visuelles



de **A à Z**

Nous comblons tous vos besoins d'abonnements

LES SERVICES D'ABONNEMENT
CANEBSCO
 SIX BOUL. DESAULNIERS
 SUITE 308
 ST. LAMBERT, QUÉ J4P 1L3
 (514) 672-5878
 Ligne directe pour Québec:
 (800) 361-7322

SERVICE AU QUÉBEC:
 — Centre de traitement
 à St.-Lambert
 — Équipe spécialisée
 — Banque de données
 — Avis professionnels
 — Représentant des ventes

Documentation et bibliothèques aux Comores

par Michel Lefebvre*

Depuis son accession à l'indépendance en 1975, la République Fédérale Islamique des Comores n'a pas encore pu se doter d'une politique globale en matière de documentation et de bibliothèques ni intégrer cette composante à la planification du système d'enseignement. C'est grâce à l'aide internationale, malgré les nombreuses contraintes économiques et culturelles qui entravent son action, que les quelques bibliothèques de l'archipel ont pu se développer depuis une dizaine d'années. L'auteur termine sur une note optimiste en évoquant les efforts des associations culturelles locales qui ont à cœur d'établir de petites bibliothèques en milieu rural.

Since attaining independence in 1975, the Federal and Islamic Republic of the Comoros has neglected to provide itself with a global policy covering documentation centres and libraries, and to integrate the latter in planning its educational system. Numerous economic and cultural constraints hamper the follow-up of international aid programs, although the few libraries that do exist in the archipelago have developed mainly as a result of such aid during the last decade. The author concludes on an optimistic note, describing the efforts of local cultural associations, which are committed to developing small libraries in rural areas.

Introduction

À l'heure où les nouvelles technologies viennent bouleverser le traitement de l'information et l'accès à la documentation sous toutes ses formes, il est des pays où ceux qui ont la chance d'apprendre à lire grappillent le moindre livre, le moindre texte pour en faire la référence de quelques années d'études. On ne peut s'imaginer, avant de l'avoir vu, à quel point l'imprimé est précieux pour les élèves et étudiants des pays en voie de développement qui en sont privés alors même qu'ils savent que toute forme d'éducation formelle s'appuie d'abord et avant tout sur le livre.

Le but de cet article n'est pas de porter des accusations, mais d'éveiller un peu la curiosité de nos collègues sur une des facettes du sous-développement. La République Fédérale Islamique des Comores est un tout petit pays, peu connu du monde en général, et plus particulièrement du monde de la bibliothéconomie internationale. À notre connaissance, aucune analyse d'ensemble de la situation des bibliothèques, des archives et de la documentation n'a été menée sur ce pays, et nous n'avons trouvé ni statisti-

ques ni informations quelconques sur ce sujet dans les divers annuaires et recueils de données d'organismes de développement que nous avons consultés.

Tout petit qu'il soit, le pays vit à l'heure du reste du monde et le Comorien qui veut se renseigner et s'instruire a les mêmes besoins de base en documentation que le ressortissant d'un pays plus privilégié. Un simple constat des faits ne suffit cependant pas à rendre compte d'une situation inextricablement liée à des facteurs économiques et sociaux. C'est pour cette raison que nous passerons en revue, dans la première partie, les conditions socio-économiques du pays pour en arriver à décrire plus longuement le système d'éducation, les problèmes d'analphabétisme et la situation du livre, de l'imprimé et de l'information. Dans la seconde partie, nous ferons un tour d'horizon du développement des bibliothèques comoriennes depuis une dizaine d'années, pour ensuite décrire le fonctionnement de quelques bibliothèques en particulier. Nous avons réservé les commentaires les plus optimistes pour la fin de notre article quand il sera question des associations de jeunes qui se sont donné comme objectif la création de petits centres culturels qu'elles entendent mettre au service de leur village ou communauté.

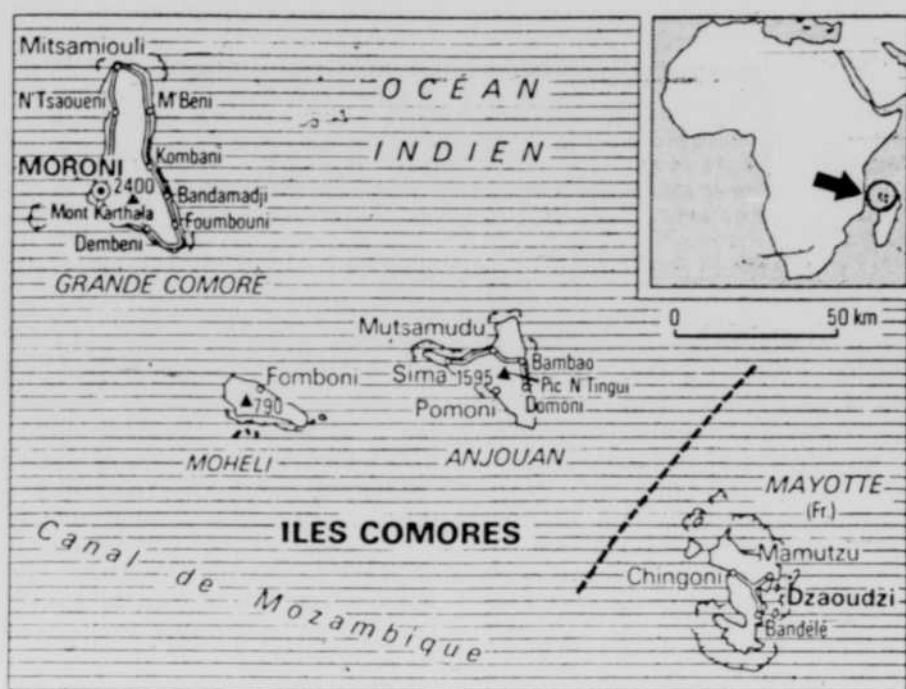
Profil géographique et historique

L'archipel des Comores est situé au sud-est du continent africain, dans le Canal de Mozambique. Il compe quatre îles d'aspect et d'altitude variés qui ne constituent que 1/65,000 de la totalité des terres émergées du globe: Ngazidja (Grande Comore) où se trouve la capitale, Moroni, Ndzuwani (Anjouan), Mwali (Mohéli) et Maore (Mayotte)¹.

Les premiers peuplements aux Comores furent sans doute d'origine est-africaine et malayo-indonésienne. C'est cependant entre les IX^e et XIII^e siècles qu'arrivent de Perse les Shiraziens qui convertissent la population locale à la religion musulmane. Une deuxième vague islamique instaure définitivement l'Islam comme système religieux, politique et culturel aux XV^e et XVI^e siècles. De 1912 à 1961, l'archipel, sous tutelle française, devient successivement dépendance administrative rattachée à Madagascar et Territoire Outre-Mer doté d'une autonomie administrative pour accéder, en 1961, à un statut d'autonomie interne.

Vers la fin des années soixante, diverses crises ébranlent le système colonial et conduisent à un référendum sur l'indépendance. Le 6 juillet 1975, Ahmed Abdallah Abdérémane proclame unilatéralement l'indépendance devant le refus de la France d'entériner

* De 1985 à 1987 Michel Lefebvre a été coopérant volontaire, à titre de bibliothécaire, à l'École Nationale d'Enseignement Supérieur en République Fédérale Islamique des Comores.



Le Monde diplomatique, octobre 1981 (reproduction autorisée)

les résultats du référendum. Un mois après, le 3 août 1975, le nouveau pays est ébranlé par un coup d'État qui installe Ali Soilihi. Ce dernier ne tarde pas à entrer en conflit avec la France sur la question de l'île de Mayotte, toujours sous administration française. La France coupe alors tout lien avec le régime d'Ali Soilihi qui devient rapidement fasciste et totalitaire. Le 3 mai 1978, un autre coup d'État réinstalle Ahmed Abdallah Abdérémane au pouvoir. Le pays devient alors une République Fédérale Islamique ayant à sa tête un président, avec une assemblée élue et comme son nom l'indique un gouvernement fédéral. Mayotte est toujours, en 1988, sous administration française et demeure le principal point de désaccord avec la France, premier bailleur de fonds des Comores.

Population et économie

Au recensement de 1980², les trois îles indépendantes comoriennes comptaient 335,150 personnes avec un accroissement naturel de 2,7%. La population est très jeune (22,8 ans en moyenne en 1980 avec 53,7% de la population qui a moins de 20 ans). Le revenu moyen annuel par tête d'habitant tourne autour de 60,000 francs comoriens (environ \$240) et la population active était, toujours en 1980, de 99,463, soit 29,7% de la population totale.

La population présente une grande homogénéité ethnique et l'Islam est la religion d'État, mais la liberté de conscience est respectée. La langue

maternelle est le comorien, langue bantoue apparentée au swahili. Le français est la langue de l'administration et de l'enseignement, et est, avec l'arabe, une des deux langues officielles.

L'économie est presque exclusivement extrovertie. Le pays n'a aucune ressource minières ou énergétiques et n'a développé aucune industrie: le tourisme commence à peine à être perçu comme source de richesse. L'insularité conjuguée à la pauvreté de la production agricole (qui fait quand même vivre quelque 80% de la population même si 42% des denrées consommées sont importées) font des Comores un des pays les moins avancés.

Système éducatif

L'école officielle en français

Le système éducatif comorien comme celui de beaucoup de pays du Tiers-Monde présente de graves lacunes, tant au niveau de la qualité de l'enseignement et des résultats obtenus que des infrastructures et institutions créées par l'État depuis 1977.

Le système privilégie une culture académique et constitue, selon certains, «... une caricature du système français des années 50» (Bouvet, 1985, p. 111). Six années de primaire préparent à un enseignement secondaire à deux niveaux: quatre années d'éducation de base qui sont dispensées dans les collèges ruraux, suivies d'un examen qui oriente les étudiants vers les écoles nationales spécialisées ou professionnelles et les lycées (formation

générale menant au baccalauréat). Le seul établissement d'enseignement supérieur, l'École Nationale d'Enseignement Supérieur (ENES) créée en 1981, vise essentiellement la formation des professeurs de collèges ruraux. Un département de gestion et d'administration et une section de journalisme permettent depuis quelques années de former sur place les cadres du pays.

Bien que l'État comorien consacre plus de 30% du budget national à l'éducation, ce qui est beaucoup plus que ce que consentent la plupart des pays en voie de développement, les taux de réussite au baccalauréat et à l'examen d'entrée au lycée sont en baisse constante. En fait, sur 25 élèves qui entrent au secondaire un seul obtient le baccalauréat (Bouvet, 1985, p. 134). Le recensement de 1980 estimait à 38% le taux de scolarisation des 6 à 14 ans et à 14,7% de l'ensemble de la population le taux de fréquentation d'un établissement scolaire (Direction Générale du Plan, 1984, vol. IV, p. 4). Par ailleurs, seulement 18,3% des personnes de 12 ans et plus (38% chez les 12 à 19 ans) parlaient le français, langue de l'enseignement.

Même si ces statistiques datent de 1980, rien ne permet de croire que la situation se soit améliorée depuis: l'explosion démographique qui entraîne une double ou triple vacation (jusqu'à 75 élèves par classe au primaire), l'absence d'entretien des locaux scolaires et de l'équipement, l'absence de manuels d'enseignement en comorien (la langue maternelle n'est jamais étudiée) et, surtout, la formation insuffisante des enseignants ne cessent d'aggraver la situation et d'hypothéquer l'avenir du pays.

L'école coranique

L'école coranique accueille, en principe, tous les enfants d'âge préscolaire strictement dans le but de les initier à la lecture et à la recopie du Coran. Les enfants y font donc un certain apprentissage des caractères arabes sans pour autant y apprendre systématiquement la langue arabe, et ces caractères servent plus tard à transcrire tant bien que mal le comorien. C'est en fait, d'après plusieurs, la seule pièce qui joue bien son rôle dans les structures pédagogiques comoriennes (Bouvet, 1985, p. 31).

Analphabétisme

Les données sur l'analphabétisme remontant à l'époque coloniale sont mal connues, et la quasi-totalité des

archives administratives ont été détruites pendant le régime révolutionnaire de 1975 à 1978. Il faut, ici aussi, remonter aux statistiques du recensement de 1980 qui, cependant, restent vagues quant à la langue d'alphabetisation: «Les résultats du recensement de 1980 font figurer les Comores parmi les pays où l'analphabétisme est le plus fort: 47,4% de la population. [Cependant]... rien n'a précisé, dans ces résultats, dans quelles langues les 47,4% de la population sont analphabètes. Ceci est d'autant plus important qu'aux Comores, avec les deux systèmes scolaires (l'école officielle francophone et l'école coranique) on peut lire et écrire le français, l'arabe (langues officielles) et le comorien (langue maternelle)» (Ministère de l'Éducation Nationale..., 1986, p. 7).

Il est clair, toutefois, que l'analphabétisme est important et ne cesse d'augmenter en ce qui concerne l'utilisation des caractères latins à cause notamment de la très grande déperdition scolaire: plus de 14% des élèves abandonnent l'école après la première année du primaire, et ce taux s'élève à 23% à l'entrée au secondaire (Ministère de l'Éducation Nationale..., 1987, p. 8).³

Média et information

Média sonores

Il n'y a pas de télévision aux Comores et le pays n'a qu'une seule station de radio, Radio-Comores, qui n'est captée que sur 30% du territoire national. Les émissions sont diffusées en comorien surtout, en français, en arabe et en swahili. Les trois bulletins d'information quotidiens en français et en comorien sont suivis par la majorité des foyers qui possèdent un poste. La station a cependant d'importants problèmes budgétaires et sa couverture de l'information est limitée aux événements locaux. Radio France Internationale est le principal lien avec le reste du monde pour ceux qui parlent français et qui possèdent un poste à ondes courtes.

Moroni et Mutsamudu, la principale ville de Ndzuwani, ont chacune un cinéma, et il y a profusion de petites salles vidéo un peu partout qui projettent surtout des films indiens... non traduits. D'ailleurs, les clubs de location de cassettes vidéo sont de plus en plus fréquentés à Moroni, autant par les étrangers que par les Comoriens les plus fortunés.



JEAN DOSTERT
PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tél.: (819) 478-4991
(514) 286-7001
(418) 647-2644
(613) 564-0072

C.P. 607
1170, Rocheleau
DRUMMONDVILLE, QC., J2B 6W6

Le livre et l'édition

À part le Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS) qui publie très irrégulièrement (trois numéros depuis 1984) une revue en sciences humaines et qui édite de façon artisanale, sous forme de brochures en comorien, arabe, français et swahili, des manuscrits anciens, des contes et des recherches sur les traditions orales, et l'Institut National de l'Éducation (INE) qui tire en nombre limité des documents propres à ses services, l'édition locale est inexistante.⁴ La seule imprimerie équipée pour de gros travaux, l'Imprimerie Nationale, ne s'emploie pratiquement qu'à produire des formulaires, bordereaux et registres administratifs.

Les rares manuels scolaires élaborés sur place et adaptés à l'environnement comorien (apprentissage du français, manuels d'histoire et de géographie) sont soit reproduits à l'INE, soit édités par des maisons françaises (Nathan). Dans un cas comme dans l'autre, ces manuels atteignent très rarement les salles de cours pour diverses raisons: distribution inefficace, vols, inadéquation entre le contenu et le programme, absence de communication entre les concepteurs et les enseignants, etc.

Il n'existe pratiquement pas de littérature comorienne écrite. Il faut plutôt parler ici d'une littérature orale relativement riche dont quelques textes plus ou moins anciens ont été conservés sous forme de manuscrits. Ainsi, contes, proverbes, chroniques et textes religieux comoriens ont-ils été édités, au cours des dernières années, par diverses maisons françaises et organismes culturels, et font-ils l'objet de recherches au CNDRS. Ces nouvelles éditions sont pratiquement introu-

vables aux Comores de même que toute littérature et documentation sur le pays faute de librairies et de circuits de distribution.

Presse et édition étrangère

C'est essentiellement par la presse et l'édition étrangère — française surtout — que l'archipel s'informe, s'instruit et s'exprime quelquefois. On trouve, en fait, deux points de vente de livres à Moroni, deux librairies/papeteries qui ne peuvent offrir à d'éventuels clients que quelques centaines de livres, et dont une seule reçoit systématiquement sa provision hebdomadaire de périodiques et de journaux par le seul avion en liaison directe avec Paris. Il n'y a aucune «librairie-par-terre» comme on appelle en Afrique ces étalages à ciel ouvert de livres de seconde main et il n'y a aucune librairie ailleurs qu'à Moroni. On trouve à Mutsamudu, à Ndzuwani, l'île la plus densément peuplée, deux ou trois boutiques indiennes qui offrent quelques dizaines d'hebdomadaires et journaux à leur clientèle, mais il est impossible de trouver quelque imprimé que ce soit à Mwali, la plus petite des îles.

Comme dans beaucoup de pays africains, la Convention de Florence négociée par l'Unesco en 1952 et qui devrait exempter de taxation l'importation des livres et des imprimés n'est pas respectée. La douane prélève donc 24% du prix de vente sur tout document imprimé importé aux Comores ce qui rend absolument prohibitif le prix des livres, revues, journaux et autres périodiques.⁵

La faiblesse du marché du livre et de l'imprimé provient en partie des problèmes de l'éducation évoqués plus haut. Bien sûr, les livres et les périodi-

ques sont inabondables pour les Comoriens, mais il ne faut pas oublier que seulement 18,3% de la population de 12 ans et plus parle français — ce qui ne veut pas nécessairement dire, vu la faible scolarisation, qu'elle le lit — et que 90% de ce qui se trouve à lire est en français.

Le Comorien n'a presque pas l'occasion de se documenter sur sa culture et son pays, ni par l'édition locale, ni par l'édition étrangère. L'imprimé aux Comores est donc essentiellement une vitrine de la culture occidentale et, aux problèmes liés à sa diffusion et à sa commercialisation, s'ajoute un malaise dont les causes sont plus profondes: «... si la colonisation a introduit un enseignement de type occidental basé en partie sur l'usage du livre et de la lecture, ces derniers n'ont jamais pénétré fondamentalement le milieu africain» (Gueye, 1987, p. 113). Comme obstacles à cette pénétration, il y a bien sûr la résistance à l'écrit d'une culture essentiellement orale, l'analphabétisme et, ce qui nous intéresse plus particulièrement, l'absence de bibliothèques comme appui à l'éducation formelle et non formelle.

Bibliothèques et documentation aux Comores

Il n'existe, aux Comores, ni législation sur les bibliothèques ni organisme chargé du développement et de la planification des services de bibliothèques. Il n'y a pas de dépôt légal, ni de reconnaissance, dans la fonction publique, du métier de bibliothécaire. Le gouvernement comorien ne subventionne aucune bibliothèque de lecture publique à part le CNDRS qui n'est fréquenté que par les chercheurs et les étudiants, et dans les quelques bibliothèques qui dépendent plus ou moins de ses ministères (principalement du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports) seuls les salaires sont financés.

En fait, cette situation est loin d'être spécifique aux Comores comme le signalent bon nombre d'observateurs et spécialistes de la bibliothéconomie internationale: «Les bibliothèques et les services documentaires [des nouveaux États africains d'expression française], longtemps considérés comme improductifs à court et à long terme, furent ignorés par les législateurs et les planificateurs. On se contentait d'entretenir ce qui existait

ou de laisser à l'initiative d'organismes étrangers le soin de créer de nouvelles structures, le plus souvent tournées vers leurs propres besoins. (...) Les quelques unités importantes qui existaient au lendemain de l'indépendance furent héritées du colonisateur» (Lajeunesse et Sène, 1984, p. 273).⁶

Or, un constat s'impose d'emblée dans le cas des Comores: la colonisation française n'a rien entrepris dans le domaine des bibliothèques pendant les quelque quatre-vingt-dix années que dura sa domination, et n'a laissé que quelques milliers de documents qui furent rapidement dispersés ou détruits dans les années d'incertitude qui suivirent l'indépendance en 1975.

Bref historique

De mémoire d'homme, on ne se souvient d'aucune bibliothèque de lecture publique d'importance avant l'indépendance en 1975, et des recherches dans la documentation de l'époque coloniale disponible aux Comores n'ont pas permis de relever quoi que ce soit sur la diffusion ou la promotion de la lecture par la création de bibliothèques. En 1975, cependant, au tout début du régime révolutionnaire d'Ali Soilihi, les chefs de services de l'administration furent mandatés par la Présidence pour collecter tous les ouvrages disponibles dans le pays. C'est ainsi que fut créée la première bibliothèque publique comorienne qui parvint à récolter quelque 8,000 ouvrages et périodiques de toutes sortes. Cette bibliothèque joua aussi, pour le temps du régime, le rôle de bibliothèque nationale, et un texte législatif la faisait bénéficier d'un dépôt légal. La collection fut rapidement dispersée après le coup d'État qui ramena Ahmed Abdallah Abdérémane au pouvoir, et ce premier effort de contrôle documentaire aux Comores tomba dans l'oubli.

Par la suite, quatre missions d'organismes étrangers furent effectuées dans le pays, toutes en rapport avec la création du CNDRS et le rôle qu'il était appelé à jouer dans l'accès à la documentation scientifique, la conservation du patrimoine culturel et le traitement des archives.⁷

Provenance des fonds documentaires

Les premiers fonds documentaires importants, destinés essentiellement à la bibliothèque du CNDRS, arrivèrent aux Comores grâce à l'appui de l'Unesco à la fin des années soixante-

1946•1986

À VOTRE SERVICE
DEPUIS QUARANTE ANS

PERIODICA

AGENCE INTERNATIONALE
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION
D'ABONNEMENTS AGENCY

pour vous abonner à toutes les revues
de langue française du monde

commandez notre catalogue général

- 5 000 titres classés par sujet
- 42 pages
- 3,00\$

PERIODICA, C.P. 444, Outremont, QC H2V 4R6
Tél.: (514) 274-5468

dix. Ce fut aussi avec des budgets accordés par l'Unesco que la bibliothèque de l'ENES constitua ses collections initiales lors de sa création en 1981.

En 1979 fut créée l'Alliance Franco-Comorienne (AFC) avec l'aide de la Mission de coopération française aux Comores qui affecta, de façon permanente, un attaché culturel à l'animation et à la mise en place de trois bibliothèques de lecture publique dans les villes les plus importantes des trois îles. Dès lors, la France devint la principale source d'approvisionnement en livres et documentation, et plusieurs associations locales reçurent, sous forme de dons directs ou indirects (par l'élagage des bibliothèques de l'AFC), des revues, journaux et livres français. À la Mission de coopération, on estime que 3,000 à 4,000 livres arrivent chaque année aux Comores par suite de commandes passées par l'animateur culturel de l'AFC. Les arrivages sont irréguliers et dépendent du bon vouloir de la métropole qui envoie souvent des dizaines d'exemplaires d'un même titre.

La Belgique, troisième pourvoyeur en livres, entretient une petite bibliothèque dans les locaux de son consulat, et distribue, elle aussi, aux associations et aux bibliothèques de son choix des livres élagués ou des envois spéciaux de la métropole.

Outre l'Unesco, la France et la Belgique, les États-Unis et la Chine, par l'entremise de leur ambassade à Moroni, distribuent des livres dans quelques bibliothèques comoriennes. On retrouve aussi un peu partout des livres et de la documentation provenant de divers organismes de développement internationaux, mais ces dons sont très sporadiques et sont souvent distribués de façon incohérente faute d'intermédiaire de coordination au niveau local.

En ce qui concerne le Canada, il faut souligner l'intervention récente de l'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement (OCED) qui s'apprête à expédier régulièrement des livres aux Comores à la suite de contacts pris avec quelques institutions et associations par son bureau de coordination pour l'Afrique de l'Est, à Dar es-Salaam.

Nous avons parlé, jusqu'ici, de quantité et non de qualité. C'est un problème maintenant classique dans les pays en voie de développement que celui des «dons-fonds-de-tiroir» de l'Occident. La France s'efforce, depuis

quelques années, de distribuer des livres et des périodiques plus orientés vers les besoins et intérêts des bénéficiaires et non plus uniquement les invendus de ses éditeurs. Ce n'est malheureusement pas toujours la préoccupation des autres donateurs. Nous reparlerons de ce problème un peu plus loin dans la partie consacrée aux associations et maisons de jeunes.

Personnel, matériel, mobilier et fournitures

On peut compter sur les doigts de la main les Comoriens qui occupent un poste de bibliothécaire ou documentaliste et qui ont reçu une formation professionnelle en bibliothéconomie, science de l'information ou archivistique. Il n'y a, bien sûr, aucune formation à quelque niveau que ce soit aux Comores, et les rares Comoriens qui ont bénéficié de bourses pour étudier dans une école supérieure en bibliothéconomie se retrouvent en majorité au CNDRS. Le personnel de soutien (aides-bibliothécaires, documentalistes dans les ministères) et les autres personnes qui s'occupent d'une bibliothèque ont soit suivi un court stage de deux ou trois mois à l'extérieur, soit acquis empiriquement quelques notions de base par leur travail quotidien. En fait, n'importe qui peut se déclarer bibliothécaire, et la seule marque de distinction, dans la fonction publique, est l'échelle salariale qui varie en fonction des années d'études, peu importe la spécialité.

Les quelques bibliothécaires communiquent très peu entre eux. Ils n'ont d'ailleurs pas les moyens de le faire n'ayant pas accès à un téléphone au travail ni les moyens de se déplacer. Les échanges de produits documentaires ou même de documents n'existent pas, et toute initiative en ce sens doit passer par la direction de l'établissement ce qui enlève, à toutes fins pratiques, tout pouvoir de décision aux bibliothécaires qui n'administrent aucun budget et dont les tâches sont surtout techniques. Même le règlement de la bibliothèque, lorsqu'on sent le besoin d'en faire un, est établi par la direction de l'établissement.

La seule bibliothèque équipée convenablement en mobilier et matériel spécialisé est celle du CNDRS. Seul le CNDRS aussi prévoit un poste budgétaire pour sa bibliothèque et consacre un peu d'argent à l'achat de matériel fongible. L'autre bibliothèque relativement bien équipée est celle de l'ENES qui reçoit l'appui régulier de

la Mission de coopération française ainsi que, depuis trois ans, du Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI), dans le cadre de son programme de coopération volontaire, et de l'OCED. Les autres bibliothèques n'ont pas les budgets pour répondre aux besoins en matériel et mobilier. Un exemple parmi tant d'autres: aucune bibliothèque n'a l'usage exclusif d'une photocopieuse.

Il est donc extrêmement difficile d'exercer convenablement la fonction de bibliothécaire et d'offrir aux usagers ne serait-ce que le minimum de services. Les quelques bibliothèques qui ont vu le jour depuis une dizaine d'années fonctionnent à moitié ou pas du tout, et sont presque toutes directement tributaires de dons, de l'aide extérieure et des missions de coopération œuvrant aux Comores.

Nous examinerons, dans la suite de cet article, la situation de ces bibliothèques et leur développement. La plus importante d'entre elles, la bibliothèque de l'ENES, fera l'objet d'un article ultérieur où il sera question, notamment, d'une expérience en coopération.

Les bibliothèques comoriennes

Il y a environ une dizaine de bibliothèques aux Comores, toutes rattachées à une institution locale ou à un organisme de coopération⁸. La plupart se situent sur Ngazidja, dans la ville de Moroni, alors que les deux autres îles, Ndzuwani et Mwali, accueillent chacune une filiale de l'AFC qui a son siège à Moroni. Nous excluons de ce nombre toutes les petites bibliothèques d'associations et de maisons de jeunes dispersées sur les trois îles et dont il sera largement question plus loin.

CNDRS: bibliothèque et archives

Créé par décret en janvier 1979, le CNDRS comprend quatre sections: les Archives Nationales, la Bibliothèque, le Centre de Recherches sur les Traditions Orales et le Musée National. Son mandat est très large et donne, entre autres, à sa bibliothèque le rôle de «communiquer à ses lecteurs toutes les publications existantes concernant les particularités des îles Comores et de leur population» (Boulinier, 1979, p. 21).

Deux diplômés de l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar (EBAD) y travaillent, aidés par un documentaliste et une secrétaire qui

pas de service en service au gré des besoins. Un autre bibliothécaire, formé en Arabie Saoudite, s'occupe de la documentation en arabe.

La collection était estimée en 1986 à 4,000 livres d'intérêt très varié même si c'est là que l'on retrouve la plupart des ouvrages, rapports de missions, projets de développement, thèses et mémoires sur les Comores disponibles dans le pays. Beaucoup de documents lui échappent cependant faute de moyens et d'outils de repérage. La bibliographie nationale (rétrospective et courante) est fortement lacunaire: les documents les plus importants produits par l'administration publique ne sont pas consultables quand ils ne sont pas égarés, la documentation éditée sur les Comores arrive rarement au pays, et les références sont glanées au hasard des publications de repérage et des bibliographies générales dont le CNDRS hérite. Des collections partielles de périodiques ont été acquises au début des années soixante-dix, mais la bibliothèque n'est abonnée à aucun périodique et ne reçoit aucun journal sur une base régulière.

À la création du CNDRS, l'Unesco finança l'achat du matériel, de l'équipement (un fichier, rayonnages, tables, chaises) et du premier fonds de documents, ainsi que la formation des futurs bibliothécaires. Depuis, la bibliothèque dépend de l'enveloppe globale accordée par l'État au CNDRS qui établit ses priorités d'année en année. L'entretien des locaux et les salaires monopolisant le gros du modeste budget de fonctionnement, il reste très peu d'argent à consacrer à l'enrichissement du fonds documentaire. Une bibliographie d'ouvrages à acquérir est expédiée occasionnellement à l'Unesco dans l'espoir que des fonds soient débloqués. Depuis quel-

ques années cependant, la collection ne s'enrichit guère que par les dons — bien intentionnés, mais souvent mal orientés — des ambassades et missions de coopération, ce qui contribue au désintérêt croissant des étudiants et chercheurs qui n'espèrent plus y trouver ce qu'ils ont déjà.

Le CNDRS vient cependant d'aménager dans de nouveaux locaux beaucoup plus fonctionnels et esthétiques en plein cœur de Moroni. Le mobilier et l'équipement demeurés inexploités depuis la création de la bibliothèque trouvent enfin leur utilité. Le Fonds d'aide à la coopération de la Mission française a contribué à l'achat de nouveaux rayonnages et à l'aménagement de la salle de lecture. Le traitement de la collection, négligé à cause de l'exiguïté des anciens locaux, devrait prendre du coup un nouvel essor, et il reste à espérer que le fonds documentaire, encore maigre, soit enrichi rationnellement et en fonction des objectifs de l'institution.

Archives nationales

Il n'existe pratiquement pas, aux Comores, d'archives antérieures à 1978. Le régime révolutionnaire d'Ali Soilih avait ordonné en 1977 la destruction complète des archives du pays, y compris l'état civil et tous les documents cadastraux. Ce n'est qu'à la suite du premier rapport sur l'état des archives (Farcis, 1983) que le gouvernement s'intéressa au sort de la documentation produite dans ses ministères et institutions et qu'il donna, suite aux recommandations du consultant, pleins pouvoirs au CNDRS pour le traitement de toute la documentation administrative. Une telle tâche ne put, bien sûr, être menée à terme par le jeune organisme dépourvu de locaux adéquats, de

personnel qualifié et de moyens matériels et financiers réguliers.

Une nouvelle équipe vient cependant d'être constituée et elle disposera d'un dépôt relativement bien équipé en matériel et rayonnages, et de salles de travail adéquates dans le nouveau bâtiment du CNDRS. La tâche est cependant énorme: aucun traitement n'est fait au niveau des unités administratives; des documents sont perdus, empilés pêle-mêle dans les tiroirs, sur des étagères, reproduits sans utilité, etc. Le microfilmage des sources conservées à l'étranger, en France et à Madagascar en particulier, devrait aussi être entrepris, de même que l'établissement de textes législatifs et réglementaires régissant les Archives Nationales. Trois personnes seulement sont affectées dans le moment au service des archives (un archiviste et deux secrétaires), ce qui laisse mal augurer de l'avenir du service si les effectifs ne sont pas augmentés très bientôt.

Bibliothèques

d'organismes étrangers

Les seules bibliothèques publiques actives et régulières aux Comores sont celles des organismes culturels étrangers: les bibliothèques de l'AFC dans chacune des villes les plus importantes des trois îles, et la bibliothèque de l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE), organisme non gouvernemental de coopération wallon, qui est installée dans les locaux du consulat belge, à Moroni.

La bibliothèque de l'AFC à Moroni est de loin la plus achalandée des quatre bibliothèques. Elle possède environ 4,000 livres, surtout des romans français, et est fréquentée majoritairement par les étrangers. Les Comoriens, surtout des étudiants, viennent cependant y consulter journaux et périodiques qui arrivent toutes les semaines. C'est d'ailleurs le seul lieu public de lecture sur les trois îles qui mette à la disposition des Comoriens l'actualité la plus récente. La collection est équipée pour le prêt, mais il n'y a pas de catalogue faute de main-d'œuvre qualifiée pour l'entretenir. La bibliothèque est sous la responsabilité d'un Comorien rémunéré qui se fait aider par des bénévoles.

Les autres bibliothèques de l'AFC à Ndzuwani et Mwali jouent le même rôle que celle de Moroni, mais la fréquentation est moindre. Il y a 2,000

875-9650
875-5635

JOCELYN GENDRON
DIRECTEUR DES VENTES

LA GRANDE LIBRAIRIE MONTREALOISIR

Service aux Collectivités et Corporations

LIBRAIRIE AGRÉÉE - 182 STE-CATHERINE EST. MONTREAL H2X 1K9

livres à Ndzuwani et 1,500 à Mwali. Il s'agit, dans ce dernier cas, du seul endroit de l'île où l'on puisse trouver des livres.

Les trois bibliothèques souffrent des mêmes problèmes: la collection est inadaptée aux goûts de lecture des Comoriens, et les livres dont les sujets pourraient les intéresser (Islam, civilisations africaines) sont trop érudits. L'abonnement, cependant, est à la portée des Comoriens (environ CAN\$2/année, alors qu'il est de CAN\$20 pour les étrangers).

La bibliothèque de l'APEFE n'attire pratiquement que les étrangers. Elle reçoit régulièrement des nouveautés sur les suggestions de ses usagers, et elle possède un nombre important de bandes dessinées, denrée rare sur l'archipel. L'abonnement est de 3,000 francs comoriens par trimestre (CAN\$48/année), et chaque livre emprunté coûte 100 francs comoriens (CAN\$0,40), ce qui est hors de portée de la majorité des Comoriens.

Bibliothèques spécialisées

Quelques institutions ont comme projet, à plus ou moins long terme, d'organiser des bibliothèques ou des services documentaires. C'est le cas de l'École de Santé à Moroni et de l'École Nationale des Instituteurs à Mutsamudu qui possèdent de petites collections. Elles sont toutes confrontées aux mêmes problèmes: manque de personnel spécialisé pour développer et entretenir la collection et, surtout, manque d'argent.

L'INE possède déjà une collection de 2,000 livres et dispose de locaux adéquats pour aménager une bibliothèque. Il est cependant hasardeux de prévoir sa réalisation à court terme: lacunes au niveau du fonctionnement de l'établissement, disparition de documents en l'absence de contrôle, difficulté à recruter du personnel régulier, collection hétéroclite qui ne s'enrichit pratiquement que de dons inappropriés. L'INE est de plus très peu fréquentée et ne répond pas, pour l'instant, aux attentes des milieux de l'éducation.

Le centre de documentation du Centre Fédéral d'Appui au Développement Rural (CEFADER) est, par contre, intéressant à plusieurs points de vue. Entièrement financé par la Food Agricultural Organization (FAO) et les Fonds d'aide de la coopération française, il possède environ 2,000 documents spécialisés en agriculture, dont 700 à 800 spécifiquement

TABLEAU 1

	Nombre de collèges	Nombre d'élèves	Nombre total d'exempl.	Moyenne livres/ collèges	Moyenne livres/ élève
Ngazidja	23	7 923	4 129	179,5	.52
Ndzuwani	11	6 689	4 466	406	.66
Mwali ¹	4	1 065	610	152.5	.57
Total	38	15 677	9 205	242.2	.58

Tableau 1

Nombre de manuels scolaires (toutes matières et tous niveaux confondus) dans 38 collèges ruraux (1er cycle du secondaire) des trois îles (janvier 1987)

1. Deux collèges ne possèdent aucun manuel scolaire.

sur les Comores. Il reçoit aussi régulièrement des périodiques de la FAO, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et d'autres organismes agronomiques. Un employé est affecté au centre de documentation à temps plein, et une autre personne, qui a reçu une courte formation en documentation, s'en occupe à temps partiel parallèlement à des tâches de secrétariat. Le centre de documentation est fréquenté par des coopérants et intervenants du secteur agricole ainsi que par des étudiants de l'ENES. La collection est partiellement traitée, et il est évident que le personnel manque d'une formation spécialisée. Le CEFADER dispose, par exemple, de matériel informatique qui pourrait intégrer, éventuellement, quelques fonctions du centre de documentation.⁹

Bibliothèques scolaires

Il y a, sur les trois îles de la République Fédérale, 977 salles de classes primaires pour 62,404 élèves (Ministère de l'Éducation Nationale, 1987, p. 3), une cinquantaine de collèges ruraux (1er cycle du secondaire) et six lycées (2e cycle du secondaire). Très peu d'écoles primaires disposent ne serait-ce que d'une salle de lecture pour les élèves, et les seuls livres à leur disposition sont des manuels scolaires qui se font des plus en plus rares au fil des années.

Au niveau des collèges ruraux, la situation n'est guère plus reluisante. Une étude menée en décembre 1986 par les professeurs de l'ENES sur la situation et les conditions de travail dans 38 collèges ruraux des trois îles, fait ressortir les données suivantes concernant la documentation à la disposition des élèves: les seuls livres dans ces

collèges sont des manuels scolaires et, toutes matières et niveaux confondus, il y a en moyenne .58 manuel par étudiant (tableau 1). Certains collèges ne possèdent qu'une quinzaine de livres en tout alors que d'autres en ont plusieurs centaines. Ces collèges, sauf de très rares exceptions, n'ont aucune salle de lecture, et les livres sont rangés dans un dépôt en fin de journée après utilisation en classe.

Les étudiants qui réussissent l'examen d'entrée au lycée et qui entreprennent la course au baccalauréat sont un peu plus favorisés. La situation est très variable dans les six lycées, mais les étudiants ont à leur disposition, dans quatre des six établissements, quelques centaines de manuels scolaires et, dans certains cas, deux ou trois dictionnaires et une petite collection de monographies, dont quelques livres de fiction.

On ne peut donc vraiment parler de bibliothèques scolaires aux Comores, et tous les projets de planification de l'éducation sont incroyablement muets sur l'intégration et le développement de bibliothèques dans le système d'enseignement à tous les niveaux. À aucun moment des trois cycles qui mènent à l'enseignement supérieur l'étudiant n'a accès à une documentation d'appoint qui pourrait satisfaire sa curiosité personnelle ou compléter l'enseignement formel, et aucune des personnes affectées au poste de bibliothécaire — privilège de quelques lycées seulement — n'a de formation la préparant à répondre aux besoins des étudiants.

Il serait, bien sûr, illusoire et impensable d'espérer mettre sur pied une véritable bibliothèque dans chacun des établissements scolaires, mais c'est ici que l'absence de planification

nationale en matière de bibliothèques publiques prend toute sa signification: «Dans les pays où le budget de l'éducation est trop faible pour permettre un large développement de bibliothèques publiques, il faut qu'une coopération étroite s'établisse entre bibliothèques scolaires et bibliothèques publiques, qu'elles soient ou non conçues comme des centres culturels — afin qu'elles se complètent mutuellement. (...) Lorsqu'il existe dans les zones urbaines des services de bibliothèques publiques bien conçus, ces services peuvent compléter et complètent en fait les bibliothèques scolaires en leur fournissant les livres de lecture nécessaires et en les aidant et les conseillant dans le choix des livres» (Penna, 1971, p. 26).

S'il y a un espoir dans le développement des bibliothèques publiques aux Comores, il réside dans les associations culturelles, innombrables sur les trois îles, qui tentent de pallier ce manque de planification gouvernementale en aménageant des salles de lecture et, dans certains cas, de véritables petites bibliothèques au service des communautés rurales.

Bibliothèques d'associations culturelles locales

Essayer, en quelques lignes, d'évoquer l'importance des mouvements associatifs aux Comores et l'impact qu'ils ont sur le développement social, culturel et même économique du pays, c'est entrer trop succinctement dans ce qui constitue le noyau des relations humaines et la base même de l'organisation sociale et religieuse du pays, et ce pour tous les niveaux d'âge. Il y a, grosso-modo, trois types d'associations aux Comores: les associations d'ordre religieux, les associations traditionnelles ou coutumières et les associations culturelles, beaucoup plus récentes, en marge de la société traditionnelle, quelquefois en conflit avec ses éléments les plus conservateurs, et tournées vers le développement socio-culturel de leur communauté. Beaucoup d'entre elles mènent des actions d'alphabétisation, offrent des cours de rattrapage aux étudiants et contribuent à l'amélioration des conditions de vie dans les villages. À l'origine, ce sont souvent quatre ou cinq jeunes instituteurs ou étudiants qui recrutent des membres et décident des buts et objectifs des actions qu'ils veulent entreprendre. Les statuts de ces associations doivent être reconnus par le gouvernement, et une division

du Ministère de l'Éducation est chargée de veiller à leurs besoins. «Un recensement en cours évalue le nombre d'associations, dans les trois îles de la République Fédérale, à environ 1,000» (Mhamadi Youssouf Mvoulana, 1987, p. 11).

Certaines d'entre elles organisent de petites bibliothèques avec les dons des missions de coopération et des organismes qui ont une représentation aux Comores. Ces dons viennent surtout, nous l'avons vu, de la Mission de coopération française par l'entremise de l'animateur culturel en poste. La demande est forte auprès de ce volontaire du service national français qui est le seul interlocuteur constant et prodigue pour les associations. L'ambassade chinoise et les dons des sympathisants et membres de l'association sont les autres principales sources de ces bibliothèques.

Dans certains villages, surtout sur l'île de Ngazidja, se sont développés de véritables petits centres culturels de quelques milliers de livres, organisés avec les moyens du bord et qui sont gérés, souvent sans aucune aide extérieure que les dons en livres, par des bénévoles qui y consacrent leur temps libre. Quelques associations fonctionnent en étroite collaboration avec les instituteurs de l'école primaire et installent leur bibliothèque dans une salle de classe.

La plus importante bibliothèque d'association, située à une dizaine de kilomètres de Moroni, est l'œuvre d'un mouvement scout, *Ngome*. Elle compte environ 2,000 livres pour une centaine d'abonnés. C'est une des seules associations qui se serve de revenus d'autres activités (culture

maraîchère, vente d'articles d'artisanat, de coquillages, etc.) pour acheter des livres et s'abonner à des hebdomadaires d'actualité. La plupart des autres associations n'ont pas plus de quelques centaines de livres et elles ne sont pas du tout organisées techniquement. Très peu d'associations autorisent le prêt à domicile par crainte de ne pouvoir récupérer les livres. Les usagers, en majorité écoliers et étudiants, se contentent donc de la consultation sur place le jour, la plupart des villages en brousse n'étant pas électrifiés. Mais il s'agit, pour la majorité des jeunes élèves, du seul contact avec la culture livresque qui leur manque à l'école, et souvent du seul endroit où ils peuvent faire leurs devoirs.

Comme la principale source d'approvisionnement documentaire est la Mission de coopération française, les mêmes livres se retrouvent partout, parfois en multiples exemplaires, témoins absurdes d'une culture classique que l'on s'étonne de voir trôner glorieusement au fond d'une paillette. On trouve très peu de romans africains, par exemple, de livres documentaires illustrés ou de périodiques pour les jeunes. Toutes les bibliothèques ont au moins un dictionnaire, souvent en piteux état lequel prouve, s'il y a un bon côté à toute chose, son utilité.

Il y aurait, c'est évident, grand parti à tirer de ces initiatives. Il reste cependant que les associations font face à de nombreux problèmes et contraintes culturelles qui entravent le développement de leurs bibliothèques: le manque d'actions concrètes du gouvernement, la résistance au changement d'une société rurale encore très traditionnelle et hiérarchisée, le manque de



Vue de la bibliothèque de l'Association scout Ngome

coordination et de coopération entre les associations, quelquefois à l'intérieur même du village, l'absence de formation des bénévoles, etc. Ici encore plus qu'ailleurs, le manque de planification et l'absence de coordination de ces efforts morcelés à l'échelon national freine ce qui pourrait constituer un noyau intéressant de bibliothèques rurales. Une petite rémunération, une courte formation technique et l'intégration des responsables à la fonction publique pourraient assurer une continuité à ce qui représente pour eux un passe-temps et un pis-aller. Un organisme chargé de la sélection, de la répartition et de la distribution des dons en fonction des programmes scolaires, des effectifs d'élèves, principaux usagers de ces bibliothèques, encouragerait peut-être les donateurs à faire preuve d'un peu plus de discernement et de circonspection dans leurs actions quelquefois simplement ostentatoires.

Nous avons parlé un peu plus haut de l'analphabétisme sans vraiment relier le problème aux besoins insatisfaits des illettrés. La situation aux Comores, comme dans la plupart des pays du Tiers-monde, est particulièrement catastrophique en milieu rural. À court terme — et a fortiori dans un pays qui ne peut songer à entretenir une édition viable en langue nationale — l'organisation des bibliothèques demande une approche radicalement différente «où le livre ne peut jouer un rôle important, mais où une utilisation dynamique et judicieuse de l'audio-visuel est essentielle: disques, films, diapositives, bandes magnétiques, vidéocassettes, etc.» (Benoit, M. et Benoit, G., 1985, p. 93). Il existe en ce sens un projet du Ministère de l'Éducation avec l'aide de la Mission de coopération française qui vise à doter, dans un proche avenir, dix associations sur les trois îles de matériel vidéo (lecteurs, moniteurs, caméra, équipement de montage et cassettes) de façon à encourager la production et la diffusion de bandes vidéo locales. Il s'agirait là, évidemment, d'un tournant important dans le développement de ces associations. Non seulement se verraient-elles associées, par défaut il faut l'avouer, à cet éclatement d'une culture figée dans l'écrit et symbolisée par la Bibliothèque vers une culture médiatique plus ouverte, mais aussi l'aspect créatif et interactif de la production de bandes vidéo locales pourrait-il restaurer, dans les communautés rurales, la valeur de l'oral et du

visuel que l'imprimé occulte depuis trop longtemps.¹⁰

Conclusion

Il n'y a guère plus de 80,000 livres en accès public sur l'ensemble du territoire comorien, écoles de tous niveaux et librairies incluses. Le quart de ces livres se retrouvent dans toutes les bibliothèques et écoles, et il ne serait pas surprenant d'en arriver à un maigre total de 30 à 35,000 titres pour tout le pays. Il est évident qu'un pays comme les Comores, dépourvu de ressources naturelles et d'industries, dépendant exclusivement de l'aide extérieure, ne peut songer à consacrer de gros budgets pour l'achat de livres et le développement de ses bibliothèques. Ce qui pose la question de l'aide extérieure.

La France exerce une hégémonie culturelle incontestable et représente tout l'univers occidental pour la grande majorité des Comoriens. Les autres pays ne sont là qu'accessoirement, pour l'instant du moins, et les organismes de développement importants mènent, aux Comores, des actions culturelles trop souvent sporadiques et sans suite. Il faut se demander notamment pourquoi l'Unesco, qui aide pourtant le CNDRS et l'ENES, n'a jamais produit de rapport technique détaillé sur la situation des bibliothèques, des archives et de la documentation aux Comores comme l'avait fait un consultant de l'organisme aux Seychelles et à l'Île Maurice de décembre 1977 à février 1978 (Harrison, 1978a et Harrison 1978b). La situation politique comorienne ne s'y prêtait peut-être pas à l'époque où cette tournée dans l'Océan Indien a eu lieu, mais il n'y a eu, depuis, qu'un mince rapport de l'organisme sur la création de la bibliothèque du CNDRS (Boulinier, 1979) pour souligner encore trop superficiellement le retard du pays dans le développement de ses bibliothèques et de l'accès à la documentation en général. Les trois autres missions, menées indépendamment de l'Unesco, sur la situation des archives et la création d'un conseil de coordination ont certes éveillé l'intérêt des autorités, mais aucune planification intégrée n'a émergé de toutes ces recommandations isolées.

L'importance de l'intervention soutenue d'un organisme tel que l'Unesco ne se situe pas tant au niveau de l'aide matérielle apportée (US\$50,000 en 1977 aux Seychelles

pour de l'équipement et des livres, montant largement atteint en aide de même nature au CNDRS et à l'ENES depuis 1980) qu'à celui de l'impact des retombées et des suites données: recommandations sur l'établissement de lois et de textes législatifs, tenue de séminaires de formation, envoi de consultants et personnes-ressources qui transmettent les besoins et, surtout, couverture de la situation entraînant des échos dans les médias du pays d'abord, puis ensuite dans la profession. On a tendance à oublier l'impact de ces facteurs périphériques au profit de l'aide monétaire ou en matériel, plus spectaculaire, toujours essentielle et bienvenue mais dont l'effet s'annule à moyen terme si aucune autre action ne vient l'appuyer.

Il convient de souligner l'effort récent de certains organismes moins connus: l'OCED du Canada avec l'envoi de trousseaux de bibliothèques et de livres aux associations, et l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) qui a accordé une bourse pour la formation d'un bibliothécaire à l'ENES. Mais toutes ces actions demeurent isolées et ne sauraient remplacer la volonté nationale de trouver un moyen de regrouper les efforts en une planification à court, moyen et long termes. À notre avis, l'Unesco demeure le seul organisme qui serait en mesure, avec l'appui du gouvernement comorien et des organismes non gouvernementaux de développement, d'injecter la vitalité et les fonds nécessaires au démarrage d'une politique globale en matière de développement de bibliothèques aux Comores. Le seul, nous semble-t-il, dont le prestige donnerait crédibilité et dynamisme à tout projet en ce sens.

Bibliographie

- Battistini, René et Vêrin, Pierre, 1984. *Géographie des Comores*. Paris: Nathan, 1984.
- Benoit, Gaëtan et Benoit, Marie, 1985. «Les bibliothèques rurales mauriciennes: aujourd'hui et demain». *Notre librairie*. No. spécial (décembre 1985), pp. 90-93.
- Boulinier, George, 1979. *Les Comores: Le Centre National de Documentation et de Recherches*. Paris: Unesco, 1979. (Rapport technique FMR/PGI/79/158).
- Bouvet, Henri, 1985. *Les problèmes de formation aux Comores*. Paris: Institut national des langues et civilisations orientales, 1985. (Études Océan Indien no. 5).
- CNDRS (Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique des Comores), 1986. *État des besoins*. Moroni: CNDRS, 1986. Multigraphié.

- Direction Générale du Plan. Présidence de la République Fédérale Islamique des Comores, 1984. *Recensement général de la population et de l'habitat, 15 septembre 1980*. Moroni: Direction de la Statistique, 1984.
- Durrani, Shiraz, 1983. «Bibliothèques et développement rural». *Idees et action* (CMCF/Action pour le développement). Vol. 6, no. 154 (1983), pp. 4-11.
- ENES (École Nationale d'Enseignement Supérieur), 1987. *Rapport sur la situation de l'enseignement dans les collèges ruraux*. Moroni, ENES, 1987. Multigraphié.
- Farcis, Daniel, 1983. *Les archives nationales de la République Fédérale Islamique des Comores*. Rapport de mission, 17 juin — 10 juillet 1983. Paris: Ministère des Relations Extérieures, 1983. Multigraphié.
- Farcis, Daniel, 1985. *Les archives nationales de la République Fédérale Islamique des Comores*. Rapport de mission, 29 mars — 17 avril 1985. Paris: Ministère des Relations Extérieures, 1985. Multigraphié.
- Gueye, Seydou, 1987. «Qui lit quoi en Côte d'Ivoire?». *Notre librairie*. No. 87 (avril-juin 1987), pp. 113-116.
- Harrison, K.C., 1978a. *Republic of the Seychelles. Libraries Documentation and Archives Services*. Paris: Unesco, 1978. Restricted Technical Report RP/1977-78/5.13.5. Serial No. FMR/BEP/PGL/78/110.
- Harrison, K.C., 1978b. *Mauritius. Libraries, Documentation and Archives Services*. Paris: Unesco, 1978. Restricted Technical Report RP/1977-78/5.1.5. Serial No. FMR/BEP/PGL/78/121.
- Lajeunesse, Marcel et Sène, Henri, 1984. «Les problèmes de législation en matière de services de bibliothèque et d'information dans les pays africains d'expression française». *Libri*. Vol. 34, no. 4 (1984), pp. 271-288.
- Mhamadi Youssouf Mvoulana, 1987. *Situation des bibliothèques d'associations à Ngazidja*. Mémoire de fin d'études de l'ENES. Moroni: ENES, 1987. Multigraphié.
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. RFI des Comores, 1986. *Programme régional d'élimination de l'analphabétisme en Afrique*. Document National d'Information. Moroni: le Ministère, 1986. Multigraphié.
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. RFI des Comores, 1987. *Séminaire national d'information pour la mise en œuvre du plan intégré d'élimination de l'analphabétisme*. Moroni, 27 — 30 octobre 1987. Moroni: le Ministère, 1987. Multigraphié.
- Mounassib Rabha, 1982. *Création d'un Conseil National de Coordination de la Recherche, de la Documentation, des Bibliothèques et Archives des Comores*. Rapport de mission, 24 octobre — 21 novembre 1981. Rabat: Centre National de Documentation du Royaume du Maroc, 1982. Multigraphié.
- Penna, Carlos Victor, 1971. *La planification des services de bibliothèques et de documentation*. 2e éd. Paris: Unesco, 1971. (Coll. Manuels de l'Unesco à l'usage des bibliothèques).
- Salim Hadj Himid, 1984. «Le problème de l'information aux Comores». *Ya Mkobe* (CNDRS, Moroni). No. 1 (premier semestre, 1984), pp. 17-24.
- Tidjara Djoumoi, 1986. *La diffusion de la presse étrangère aux Comores*. Mémoire de fin d'études de l'ENES. Moroni: ENES, 1986. Multigraphié.

Notes

1. Il ne sera question, dans cet article, que des trois îles indépendantes qui constituent la République Fédérale Islamique des Comores. Il est d'ailleurs très difficile d'obtenir quelque information que ce soit, aux Comores, sur Mayotte qui est un Territoire Outre-Mer (T.O.M.) de la France. Le grand recensement de 1980, duquel nous tirerons quelques données statistiques, n'englobe pas Mayotte qui a été recensée en 1978 par le gouvernement français.
2. Les statistiques sur la population et l'économie sont tirées des deux sources suivantes: Battistini et Vérin, 1984 et Direction Générale du plan, 1984.
3. Une campagne d'alphabetisation est présentement en cours; elle fait suite à des travaux de transcription du comorien en caractères latins, plus proches de la phonologie des langues bantoues que la graphie arabe. Les adversaires de cette démarche soutiennent, non sans raison, que l'apprentissage des caractères arabes est déjà fait à l'école coranique et que l'homogénéité religieuse de l'archipel devrait encourager l'adoption de cette graphie.
4. Depuis juillet 1985 paraît cependant un périodique d'actualité, *Al-Watwany*, qui tire à 1,500 exemplaires. Depuis six mois, *Al-Watwany* paraît toutes les deux semaines et ne cesse de recruter de nouveaux lecteurs même si son tirage n'a pas évolué depuis la première parution. Il s'agit, en fait, du premier vrai périodique rédigé par des journalistes à temps plein et qui couvre l'actualité comorienne au jour le jour.
5. Ce sont, en fait, essentiellement les étrangers — coopérants inclus — surtout concentrés à Moroni qui font vivre le commerce de l'imprimé. D'après une étude sur la diffusion de la presse étrangère effectuée par une étudiante de l'ENES en 1986, «15% des acheteurs sont des Comoriens et le reste, des étrangers» (Tidjara Djoumoi, 1986, p. 14). *Jeune Afrique*, par exemple, se vend 800 francs comoriens (environ CAN\$3,50), ce qui représente 3% du salaire mensuel moyen d'un Comorien. Même *Al-Watwany*, qui se vend 200 francs comoriens, recrute majoritairement ses fidèles chez les expatriés.
6. Nous renvoyons le lecteur qui s'intéresse à l'aspect néo-colonialiste des bibliothèques créées dans le Tiers-Monde grâce à l'aide extérieure, à l'article de Shiraz Durrani mentionné dans la bibliographie.
7. Les deux premières missions portaient sur la création d'une bibliothèque publique de documentation et de recherche sur les Comores (Boulinier, 1979) et sur la mise en place d'un Conseil National de Coordination de la Recherche, de la Documentation, des Bibliothèques et des Archives (Mounassib Rabha, 1982). Les deux autres missions avaient pour objet d'étudier la situation des archives administratives et historiques et aboutirent à la conclusion que, faute de personnel qualifié au niveau des ministères et des unités administratives productrices de documents, le CNDRS devrait prendre en charge tout le traitement des archives, depuis la création du document jusqu'à l'analyse et la conservation (Farcis, 1983 et Farcis, 1985).
8. Qu'est-ce qu'une bibliothèque, en fait? La question, loin d'être une boutade, est tout à fait pertinente dans notre cas. Quelques institutions ont des livres empilés sur des étagères ou entassés dans un coin et on parle alors abusivement de bibliothèque. Les bibliothèques répondant à notre définition ad hoc remplissent les deux conditions suivantes: lieu physique et personne exclusivement affectée au rangement et à l'entretien de la collection.
9. Il est plutôt regrettable, par contre, que ce centre de documentation, situé à quelques kilomètres de Moroni, ne soit pas à portée des étudiants de l'École Nationale d'Agriculture qui a ouvert ses portes en 1986 sur l'île de Mwali. Décentralisation oblige, les professeurs de ce centre de formation de vulgarisateurs en agriculture doivent donner leurs cours sans aucun appui documentaire sur l'île la plus défavorisée en bibliothèques. De plus, le centre de documentation de Moroni n'autorise pas les prêts ce qui en pratique, interdit aux étudiants tout accès à cette documentation spécialisée.
10. Un programme de ce genre a été implanté au Mali par l'Unesco en 1986. 56 audiothèques ont été installées un peu partout en brousse afin de recueillir histoires, chansons, poésies et descriptions des techniques traditionnelles. Ces audiothèques, administrées par deux bibliothécaires, sont aussi des lieux de débat où les villageois sont invités à discuter de divers thèmes de développement après l'audition de cassettes.

Théorie et pratique dans l'enseignement des sciences de l'information

Compte rendu par Jacques Cordonier*

Placé sous l'image emblématique du pont Jacques Cartier, le premier Colloque conjoint (Montréal, 25-27 mai 1988) organisé par l'Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI), qui réunit les établissements francophones du monde entier, et par l'Association for library and information science education (ALISE), implantée en Amérique du Nord, avait pour ambition de rapprocher les rives de la théorie et celles de la pratique. Organisé au Québec, par l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, membre actif d'ALISE et de l'AIESI, ce forum était aussi l'occasion de stimuler le dialogue entre collègues américains et francophones. Dès la conférence d'ouverture qui réunissait également les congressistes de la Corporation des bibliothécaires du Québec, la personnalité d'Alain Seznec, parfait bilingue, enseignant et chercheur assumant des responsabilités «pratiques» à la tête des bibliothèques de la Cornell University de New York, illustre la possibilité de rapprocher les pôles que le Colloque désirait mettre en contact.

Avec beaucoup de pertinence, le Comité scientifique présidé par Réjean Savard (EBSI, Montréal) a su structurer en un ensemble cohérent le grand nombre, quarante-six, et la variété des communications présentées.

Le contexte

Logiquement, la première plénière fut consacrée à circonscrire le contexte du débat. Paule Rolland-Thomas (EBSI, Montréal), en s'efforçant de dégager les définitions de quelques concepts centraux de notre champ d'activité (bibliothéconomie, science de l'information, etc.), devait constater que les contours de la «rive théorie» restent encore imprécis: «En ce qui concerne les sciences de l'information, une théorie sera possible lorsqu'elles auront défini leur objet... La recherche d'un corpus théorique de la «Library science» me semble aussi difficile à concevoir qu'une théorie de la pratique médicale».

H.K. Achleitner et M.L. Hale (Emporia State University, USA), ainsi que G. Losfeld (Lille III) devaient tous trois insister sur la nécessaire révision de nos modèles théoriques. Les premiers, prenant leurs exemples dans l'évolution d'autres champs scientifiques, remettaient en cause une approche par trop positiviste et centrée sur les méthodes quantitatives pour montrer qu'aujourd'hui de nouveaux paradigmes sont en émergence, qui nous font passer: «du simple au complexe, du hiérarchique à «l'hétérarchique», du mécanique à l'holographique, du prévisible à l'imprévisible, du linéaire à l'interactif, d'un changement planifié à une évolution par morphogénèse et d'une recherche «objective» à une recherche «perspective». Prenant mieux en compte la complexité de la réalité, cette nouvelle

approche théorique peut aider à combler le fossé entre théorie et pratique. S'interrogeant sur les finalités du travail documentaire, G. Losfeld a plaidé pour que les outils fondamentaux fournis aux professionnels soient théoriques et non techniques. La formation doit donner aux étudiants «non seulement une maîtrise technique dans la gestion des stocks, des données empilables, mais plutôt des outils qui permettent de maîtriser le transitoire, le transactionnel, de penser la complexité en train constamment de se constituer et de se défaire». Pour penser cette réalité nouvelle, il propose de «faire se croiser divers champs disciplinaires ou problématiques, autour de ce [qu'il] propose d'appeler *gnomologie* (science des représentations mentales) et *ratiologie* (science des adéquations)».

Nos collègues français sont tentés de donner la priorité au travail théorique: «Plutôt que de courir après l'évolution, ne faut-il pas plutôt trouver de nouveaux concepts, de nouveaux modèles qui permettent de gérer ces flux» (Losfeld), alors que le pragmatisme américain faisait déclarer à B.P. Lynch que la société ne réclame pas une meilleure théorie, mais une meilleure pratique. Sur le fond, l'ensemble des contributions du Colloque, plutôt que de débattre de la dualité théorie/pratique, ont insisté sur leur interrelation dynamique tant au niveau de l'élaboration même de la théorie et de la pratique que de leur transmission dans le cadre de l'enseignement. Plus que le pont, c'est peut-être le ressort, par son jeu

* Jacques Cordonier est directeur de la Bibliothèque Cantonale du Valais, à Sion (Suisse) et éditeur de la revue *ARBIDO-R*.

complexe de forces agissant dans un même but, qui peut illustrer la relation théorie/pratique/théorie... ou pratique/théorie/pratique...!

Théorie et pratique dans l'enseignement

Une fois le contexte défini, ou de manière plus correcte: une fois constatée la difficulté à le cerner, le Colloque s'est attaché à traiter le thème dans le cadre de l'enseignement des sciences de l'information. Comme l'a signalé Réjean Savard, la question n'est pas tant de savoir s'il faut maintenir un équilibre entre théorie et pratique, mais de déterminer où se situe cet équilibre. En fait celui-ci semble être différent pour chaque domaine d'enseignement. Il importe d'abord d'éviter, comme l'a souligné M.F. Blanquet (IUT, Bordeaux) un décalage entre le fond et la forme, en refusant que la théorie soit en fait une «pratique racontée» ou, pire, un exercice rhétorique. De nombreux exposés présentant des approches pédagogiques particulières, ont montré que le point d'équilibre est un «point instable» atteint dans un mouvement de va-et-vient entre, d'une part, observation, expérimentation, exercice et, d'autre part, conceptualisation, théorisation (J.J. Boll, University of Wisconsin-Madison; V. Couzinet, IUTA, Toulouse; S.S. Intner, Simmons College; S. Bertrand-Gastaldy, EBSI, Montreal, etc.). À l'instar de la médecine ou de l'enseignement auxquels certains conférenciers ont comparé les activités documentaires, ces dernières demeurent à certains égards un «art», puisqu'il faut, à partir de multiples contraintes et de nombreux objectifs,

trouver non pas une solution parfaite, mais une démarche praticable. La formation théorique ne peut pas être une clef dont on pourrait déduire intégralement la pratique. Elle doit fonctionner comme une grille de lecture et d'interprétation. Il est plus important qu'un spécialiste de l'information soit à même de «théoriser la pratique», d'être sensible davantage au «pourquoi», qu'au «comment» (A. Sez nec), que «d'appliquer une théorie», c'est-à-dire une modèle prescriptif. Ce va-et-vient entre pratique et théorie ne vas pas s'établir de manière spontanée. C'est peut-être là, dans l'organisation de «l'itinéraire» que réside toute la difficulté. Les expériences devront être diversifiées, encadrées et aménagées afin que les problèmes à résoudre soient à la mesure des personnes en formation. Comme l'ont montré C. Volant et P. Le Roux (IUT, Tours), une telle approche peut à la fois déboucher sur la capacité d'analyser un système et recourir à la systémique comme méthode pédagogique.

L'étude de cas, pour laquelle des exemples en analyse documentaire ont été présentés par S. Bertrand-Gastaldy, constitue une autre réponse qui va dans ce sens.

L'alternance entre *savoir* (connaissance) et *savoir-faire* (technique) n'épuise cependant pas le champ de toute activité professionnelle qui a pour objectif la prestation d'un service. Le spécialiste de l'information doit également *savoir-être avec* des usagers, des collègues, d'autres partenaires (attitudes). G. Deschâtelets (EBSI, Montréal) a relevé l'importance de cette trilogie dans une communication consacrée à la recherche documentaire automatisée.

Faisant écho à la difficulté d'identifier un corpus théorique cohérent pour les sciences de l'information, R. Ruhig Du Mont (Kent State University), dans la synthèse du Colloque, plaïda pour davantage de rigueur dans le choix des thèmes et des méthodes de recherche. Elle considère par ailleurs que pratique et théorie ne sont pas des mondes distincts, mais deux parties d'un tout que la recherche peut contribuer à unifier: «It is time to stop «bridging the gap» between theory and practice and to start responding to a deeper concern: how might approaches be developed to further the interaction between the two».

Résumé ainsi, en quelques coups de projecteurs dont le choix est nécessairement subjectif, ce Colloque peut donner l'impression d'être demeuré au niveau des idées générales. Il n'en a rien été. Les nombreux ateliers ont porté sur la présentation et la discussion de nombreuses expériences et réflexions qu'il est difficile de restituer ici.

Premier du genre, le Colloque conjoint de Montréal fut très fructueux et ceci, entre autres, grâce à la qualité de l'accueil réservé par nos collègues québécois à qui va la reconnaissance des participants.

Du 30 mai au 3 juin, dans le cadre d'un post-colloque, des Ateliers de pédagogie universitaire en bibliothéconomie, archivistique et sciences de l'information ont été mis sur pied par l'EBSI et le Service pédagogique de l'Université de Montréal et organisés par Paulette Bernhard. Ils étaient placés sous les auspices de l'AIESI, ainsi que sous le patronage de l'Unesco. L'AIESI réunira son prochain Colloque à Tunis, au printemps 1990.

L · I · B · R · A · I · R · I · E

MICHEL FORTIN INC

CEEC

LITTÉRATURE GÉNÉRALE QUÉBÉCOISE FRANÇAISE
LIVRES ET DICTIONNAIRES ESPAGNOLS
REVUES ET JOURNAUX

3714, RUE ST DENIS, MONTRÉAL, TEL. (514) 849-5719

Bulletin d'abonnement

Je désire m'abonner à *Argus* à partir du vol. 17 (1988)

— tarif normal
(30 \$ pour le Québec et le Canada; 30 \$ US pour l'extérieur du Canada) _____

— tarif étudiant
(15 \$ pour le Québec et le Canada; 15 \$ US pour l'extérieur du Canada) _____

paiement joint

veuillez me facturer

Nom, prénom:

Adresse:

Tél.:

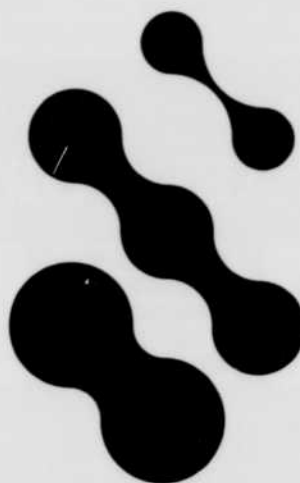
Bulletin à retourner à:

Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec
307, Ste-Catherine ouest, Suite 320
Montréal, Qc
H2X 2A3

Ateliers des Sourds
Montréal (1978) inc.

85, rue de Castelnau ouest
Montréal, QC
H2R 2W3

Téléphone: (514) 279-4571
Télécopieur: (514) 279-3172



Lithographie
Photocomposition
Reliure

Membre du groupe Litho Acme

PROTOCOLE DE RÉDACTION (JUIN 1986)

Argus vise à assurer l'information et le développement professionnel des membres de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Les articles publiés traitent de la formation, du rôle et du statut du bibliothécaire dans la société, du professionnalisme, des nouvelles orientations et de la recherche en bibliothéconomie et en sciences de l'information, ainsi que de l'apport des autres disciplines.

Le comité de rédaction accepte des articles originaux soit en français, soit en anglais. À l'occasion, il publie des textes de conférences prononcées dans le cadre des activités de la Corporation. Tous les articles sont examinés par un comité de lecture.

Les publications peuvent prendre plusieurs formes:

- articles de fond (de 15 à 25 pages dactylographiés)
- textes plus courts rendant compte d'un événement récent ou consistant en une expression d'opinion
- articles décrivant une expérience ou une réalisation
- chroniques sur les revues professionnelles, la recherche, les nouvelles technologies, etc.
- lettres à l'éditeur paraissant sous le titre «Argus commentaires» et commentant une question d'actualité ou un article récemment paru dans la revue
- réflexion autour d'un ou de plusieurs ouvrages sur la profession ou la recherche
- entrevues.

Les articles doivent être soumis en cinq (5) exemplaires, dactylographiés à interligne double sur papier 21 x 28 cm et accompagnés d'un résumé informatif. Ils doivent être envoyés à l'adresse de la revue.

Sur la première page doivent figurer le nom, le statut professionnel et le lieu de travail de l'auteur ainsi que le titre et le résumé du texte.

Les graphiques et tableaux doivent être fournis sur des pages séparées.

Les références à un document cité ou paraphrasé se font en incluant entre parenthèses, le nom de l'auteur, l'année de publication et la ou les pages citées, par exemple (Courrier, 1976, p. 179); pour un document du même auteur publié la même année, on assigne une lettre à chaque item, par exemple (Lancaster, 1977a, p. 48).

Il appartient aux auteurs de fournir les références bibliographiques complètes et présentées de la façon suivante:

Monographie Monograph

- Lancaster, F.W. 1977a. *The Measurement and evaluation of library services*. Washington, D.C.: Information Resources Press, 1977.
- Lancaster, F.W. 1977b. *Toward paperless information systems*. New York: Academic Press, 1977.
- McDonald, A.R. 1963. *Managers view information*. New York: Special Libraries Association, 1983.

Extrait d'une monographie Portion of a monograph

- Potter, W.M. 1970. "History, the behavioral studies and the science of man". In: Bundy, M.L. & Wasserman, P., eds. *Reader in research methods for librarianship*. Washington, D.C.: Microcard Editions, 1970. pp. 34-65.

Article de périodique Periodical article

- Courrier, Y. 1976. "Analyse et langage documentaires." *Documentaliste*. Vol. 13, no 5-6 (sept.-déc. 1976), pp. 178-186.

Les correcteurs se réservent le droit de renvoyer aux auteurs les textes dont les références ne correspondent pas à ces exigences. Ils peuvent effectuer des corrections de forme.

Les auteurs sont priés de conserver un double de leur article. Aucun manuscrit ne leur sera remis.

Chaque auteur recevra trois exemplaires du numéro auquel il aura contribué.

EDITORIAL POLICY (JUNE 1986)

Argus aims to inform the members of the Corporation of Professional Librarians of Québec and to further their professional development. The articles treat the education, role, and status of the librarian in society; professionalism; new directions and research in library and information studies; as well as contributions from other fields. All of the papers are refereed.

The editorial board accepts original articles in French or English. Occasionally it publishes papers presented at Corporation activities.

Publications may take several forms:

- in-depth articles (15 to 25 typed pages)
- shorter articles reporting a recent event or consisting of an expression of opinion
- articles describing an experience or an accomplishment
- columns on professional journals, research, new technologies, etc.
- letters to the editor appearing under the title "Argus commentaires" discussing a current issue or a recent article appearing in the journal
- review essays of professional or research literature
- interviews

Articles should be submitted in quintuplicate, typed double-spaced on sheets 21 by 28 cm. An informative abstract should be provided. Articles should be sent to: Argus, Secretariat of the CPLQ, 307 Ste-Catherine Street West, Suite 320, Montréal, Québec, H2X 2A3

The author's name, professional status, and place of work, as well as the title and abstract of the article, should appear on the first page.

Illustrations should be included on separate sheets.

References to documents cited or paraphrased should include in parentheses the name of the author, year of publication, and the pages cited, e.g. (Courrier, 1976, pp. 179) — assign a letter to each duplicate date under the same author, e.g. (Lancaster, 1977a, p. 48). At the end of the article, the author must provide complete bibliographic references according to the following examples.

The editors reserve the right to return articles if references do not conform to these standards. Minor corrections may be made to an article without the author's prior knowledge.

Authors should keep copies of articles submitted. Manuscripts will not be returned.

Authors receive three copies of the issue in which their articles appear.

Un seul appareil

**Le lecteur-reproducteur PC-Printer 80
s'adapte à toutes les microformes.**

Capacité universelle pour tous formats:
microfiche et microfilm, 16mm et 35mm,
avec objectifs de 10X à 50X.
Système CAR (recherche assistée par ordinateur).

Contrôle de la surface à copier,
horizontalement et verticalement.
Sélection de l'information et élimination
des bordures noires.

Économique
à l'achat, à l'entretien et
à l'utilisation sur papier ordinaire.



Canon
PC-Printer 80
L'universel

Distribué chez

albacor

Micro Systèmes Ltée

Montréal: (514) 288-1905
Québec: (418) 683-5995